

DEBAT

D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2026

SOMMAIRE

- 1 Introduction
- 2 Contexte Général
- 3 Fonctionnement : analyse rétrospective et prospective
 - 3-A : évolution des recettes réelles de fonctionnement
 - 3-B : évolution des dépenses réelles de fonctionnement
 - 3-C : synthèse et évolution globale CAF brute et CAF nette
- 4 Budgets annexes
- 5 Investissement
- 6 Dette
- 7 Perspectives financières



1 INTRODUCTION

Conformément à l'article L 2312-1 du CGCT, les communes de 10 000 habitants doivent organiser, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un débat d'orientations budgétaires qui doit comporter les informations suivantes :

- Des informations relatives à la structure et à l'encours de la dette
- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes
- Les orientations envisagées en matière d'investissement
- Des informations relatives à la gestion du personnel

L'obligation d'information a été renforcée par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 qui prévoit que ce rapport doit aussi présenter :

- Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- Un objectif d'évolution du besoin annuel de financement

Ce débat doit permettre au conseil municipal d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

2 CONTEXTE ECONOMIQUE ET LOI DE FINANCES 2026

Contexte mondial :

Pour les deux prochaines années, les prévisions partent sur une croissance mondiale en léger ralentissement à 2,9% en 2025 et 2,8% en 2026 après 3,0% en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

Coté politique monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2%.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées.

Contexte national :

Les prévisions anticipent une croissance de 0,9% en 2025 et 1,0% en 2026.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

L'inflation française resterait modérée en 2026 (1,7% contre 1% en 2025 et 2,3% en 2024), ce qui s'explique par :

- La baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro
- La modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel

Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025 mais la version finale du budget sera probablement différente de celle proposée initialement par le Gouvernement.

En l'absence d'accord, une loi spéciale sera mise en place en janvier 2026.

Difficile donc, cette année encore, de se projeter dans ces conditions pour les collectivités territoriales.

Le présent document est donc établi sur les bases en vigueur fin 2025.

Contexte intercommunal :

Transfert de la compétence mobilité au 01/07/2021 et de la compétence assainissement au 01/01/2022.

Au 1^{er} janvier 2026, pas d'autre transfert de compétence à l'étude.

3-A EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Produits fiscaux et compensations fiscales

Ces recettes représentent environ 35% de nos recettes réelles.

Depuis la réforme de la fiscalité, la commune perçoit :

- La taxe d'habitation uniquement sur les logements vacants et les résidences secondaires
- La taxe foncière sur les propriétés bâties (sur laquelle s'applique un coefficient correcteur)
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties
- L'IFER (imposition Forfaitaire sur les Réseaux)
- Les compensations versées par l'Etat concernant notamment la baisse des impôts fonciers pour les locaux industriels soumis à la méthode comptable

Evolution des bases :

En appliquant la revalorisation des bases forfaitaires de 0.8 % prévue en 2026 ainsi que l'évolution des bases « physiques », la projection de l'évolution des bases est la suivante :

EVOLUTION DES BASES	2022	2023	2024	prév 2025	prosp 2026
Taxe habitation-second	904 195 €	1 260 847 €	1 102 171 €	806 353 €	813 000 €
Taxe habitation-vacant	212 014 €	461 900 €	2 121 590 €	400 719 €	404 000 €
Foncier Bati	17 199 385 €	18 377 071 €	19 143 641 €	19 647 934 €	19 905 000 €
Foncier non Bati	1 957 098 €	2 089 126 €	2 162 854 €	1 939 891 €	1 955 000 €

En 2023, la suppression définitive de la TH sur les résidences principales s'est accompagnée d'une opération de mise à jour des données d'occupation des locaux incombant aux propriétaires, via le service en ligne « Gérer Mes Biens Immobiliers ». Cependant, de nombreuses erreurs de déclaration ont été constatées et ont généré des contentieux. C'est pour cette raison que les bases de taxe d'habitation en 2024 ne sont pas fiables et ont fait l'objet d'une correction sur 2025. De nombreux dégrèvements ont été accordés et la commune a dû procéder au reversement de la somme de 194 900 € en 2025.

Les services fiscaux ont déjà prévenu qu'il pourrait en être de même en 2026, mais à moindre échelle, et que les montants de ces dégrèvements ne seront connus au mieux qu'en février 2026.

En 2025, la perte de bases foncières non bâties est principalement liée à l'article 66 de la loi de finances 2025 qui porte le taux d'exonération partielle de taxe sur le foncier non bâti concernant les terres agricoles de 20% à 30% à compter du 1^{er} janvier 2025. (bases exonérées en 2024 = 519 445 € / en 2025 = 791 257 €)

Evolution des taux :

	2021	2022	2023	2024	2025	Prév 2026
Taxe habitation	11,90%	11,90%	11,90%	12,26%	12,26%	12,26%
Foncier Bati	42,76%	43,83%	43,83%	44,33%	44,33%	44,33%
Foncier non Bati	34,41%	35,27%	35,27%	35,67%	35,67%	35,67%

En 2022 et 2024, décision du Conseil pour augmentation de la fiscalité.

Dans cette présentation, il n'est pas prévu de hausse des taux en 2026.

Pour rappel, lors de la création de la commune nouvelle, un lissage des taux a été voté pour 9 ans, soit pour la période de 2017 à 2025. Depuis 2025, les taux de foncier sont identiques sur l'ensemble de la commune. Celui de TH le sera en 2028 (car le taux de TH a été gelé pendant 3 ans de 2020 à 2022)

Evolution des produits :

La projection de l'évolution des produits est la suivante :

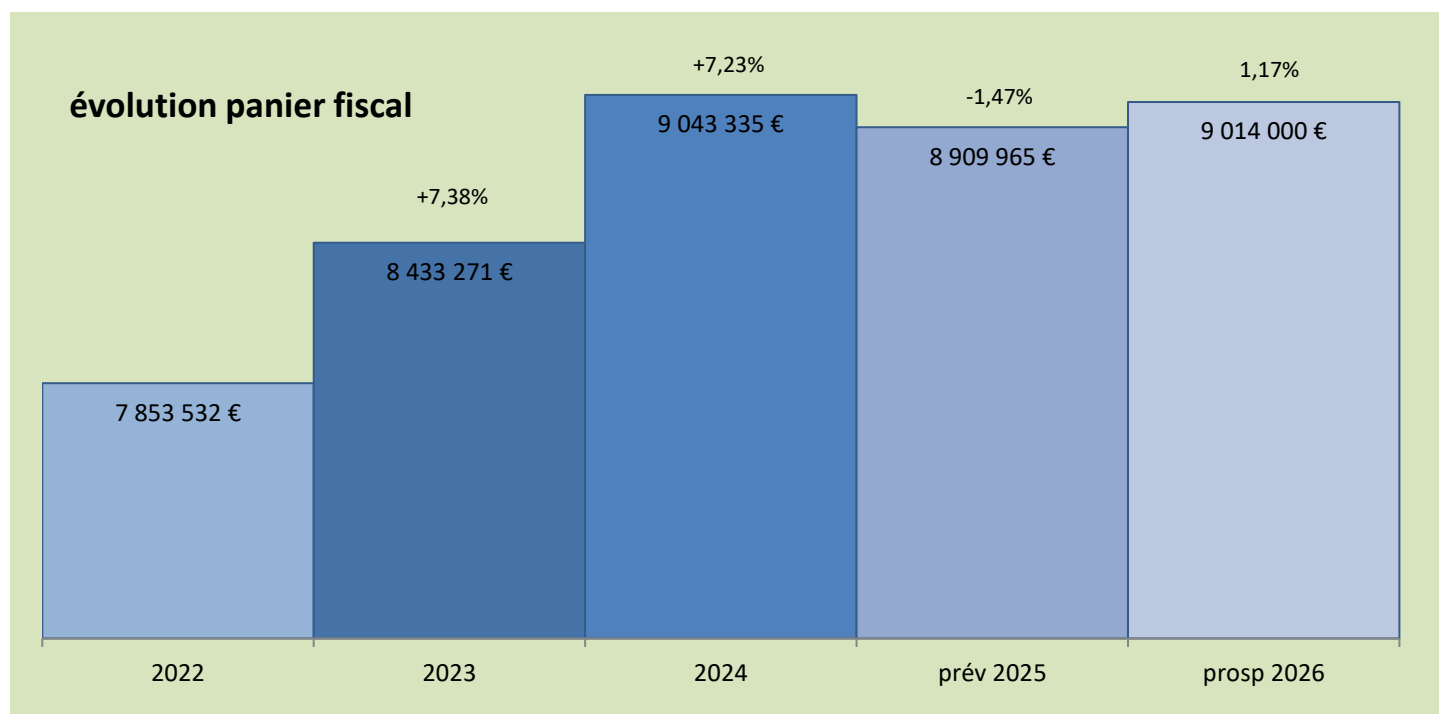
EVOLUTION DES PRODUITS	2022	2023	2024	prév 2025	prosp 2026
Taxe habitation-second	109 205 €	149 477 €	135 189 €	99 146 €	100 000 €
Taxe habitation-vacant	25 194 €	54 297 €	257 858 €	48 858 €	50 000 €
Foncier Bati	7 549 508 €	8 063 450 €	8 492 005 €	8 712 554 €	8 824 000 €
Foncier Bati (contrib versée)	-1 565 059 €	-1 673 682 €	-1 736 274 €	-1 780 921 €	-1 803 000 €
Foncier non Bati	690 282 €	736 837 €	771 492 €	691 960 €	697 000 €
IFER	9 384 €	9 792 €	10 568 €	11 658 €	11 000 €
Compensation locaux industriels	915 048 €	988 345 €	994 851 €	1 018 326 €	1 026 000 €
Compensation exo fiscales	101 147 €	102 116 €	102 580 €	105 384 €	106 000 €
Rôle complémentaire et suppl	18 823 €	2 639 €	15 066 €	3 000 €	3 000 €
total panier fiscal	7 853 532 €	8 433 271 €	9 043 335 €	8 909 965 €	9 014 000 €
Autres Compensations	21 372 €	35 644 €	35 114 €	34 000 €	34 000 €
Autres recettes fiscales	2 027 €	1 879 €	18 237 €	3 000 €	3 000 €
total global	7 876 931 €	8 470 794 €	9 096 686 €	8 946 965 €	9 051 000 €

En 2023, revalorisation des bases de 7.10%

En 2024, revalorisation des bases de 3.90% et augmentation des taux

En 2025, revalorisation des bases de 1.68% et bases 2024 erronées

En 2026, revalorisation des bases de 0.8%



Reversement de fiscalité

Il s'agit des deux recettes suivantes :

- L'attribution de compensation versée par Anjou Bleu Communauté
Le montant de cette attribution est la différence entre les produits et les charges transférés à Anjou Bleu Communauté.
En 2025, pas de nouveau transfert de compétence, donc le montant est celui déjà acté précédemment.
- Le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes)
Le FPIC est un mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.
Un montant global est calculé au niveau d'Anjou Bleu Communauté, puis est réparti entre l'intercommunalité et ses communes membres. Depuis 2022, il a été décidé d'appliquer le droit commun pour cette répartition.
Le montant de cette dotation diminue progressivement d'année en année.

L'évolution et la prospective des produits sont les suivantes :

	2022	2023	2024	prév 2025	prosp 2026
Attribution de compensation	5 195 797 €	5 196 797 €	5 196 797 €	5 196 797 €	5 197 000 €
FPIC	378 666 €	349 204 €	347 041 €	320 486 €	315 000 €
total	5 574 463 €	5 546 001 €	5 543 838 €	5 517 283 €	5 512 000 €

Autres impôts et taxes

Il s'agit des deux recettes suivantes :

- La taxe sur la consommation finale d'électricité
La réforme de 2023 intègre cette taxe au sein de l'accise sur l'électricité.
L'année 2023 a été exceptionnelle car le montant perçu correspond à la totalité de l'année 2023 (207 000 €) + le dernier trimestre 2022 (51 000 €).
En 2024, le SIEML a reversé à la commune le même montant qu'en 2023 car l'arrêté préfectoral ne comportait pas de ventilation par commune similaire à celle figurant sur l'arrêté de 2023.
En 2025, le conseil municipal a pris une délibération actant les nouvelles modalités de calcul du reversement de cette taxe par le SIEML, ainsi que la régularisation de 1 746.80 € à reverser au SIEML au titre de 2024.
Cette taxe est maintenant calculée en fonction des quantités d'électricité consommées sur le territoire du SIEML multiplié par la variation de l'IPC.
- La taxe sur les droits de mutation
Le montant de cette taxe est dépendant des ventes de biens enregistrées sur la commune.
Son montant peut donc fluctuer d'une année sur l'autre.

L'évolution et la prospective des produits sont les suivantes :

	2022	2023	2024	prév 2025	prosp 2026
Taxe sur la conso d'électricité	186 755 €	258 043 €	207 075 €	202 870 €	200 000 €
Taxe sur les droits de mutation	735 914 €	503 756 €	400 070 €	535 000 €	450 000 €
total	922 669 €	761 799 €	607 145 €	737 870 €	650 000 €

Dotation Globale de fonctionnement

La commune bénéficie de différentes composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

- La DGF – Dotation forfaitaire (DF)
- La DGF – Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- La DGF – Dotation de Solidarité Rurale « bourg centre » (DSR BC)
- La DGF – Dotation de Solidarité Rurale « Péréquation » (DSR P)
- La DGF – Dotation de Solidarité Rurale « Cible » (DSR Cible)
- La DGF – Dotation de Péréquation (DNP)

Suite à la loi de finances 2022, la commune perçoit, à compter de 2023, de la DGF – Dotation de Solidarité Rurale « cible » car elle est considérée comme rurale au sens de la grille publiée par l'INSEE. Mais elle n'est plus éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine.

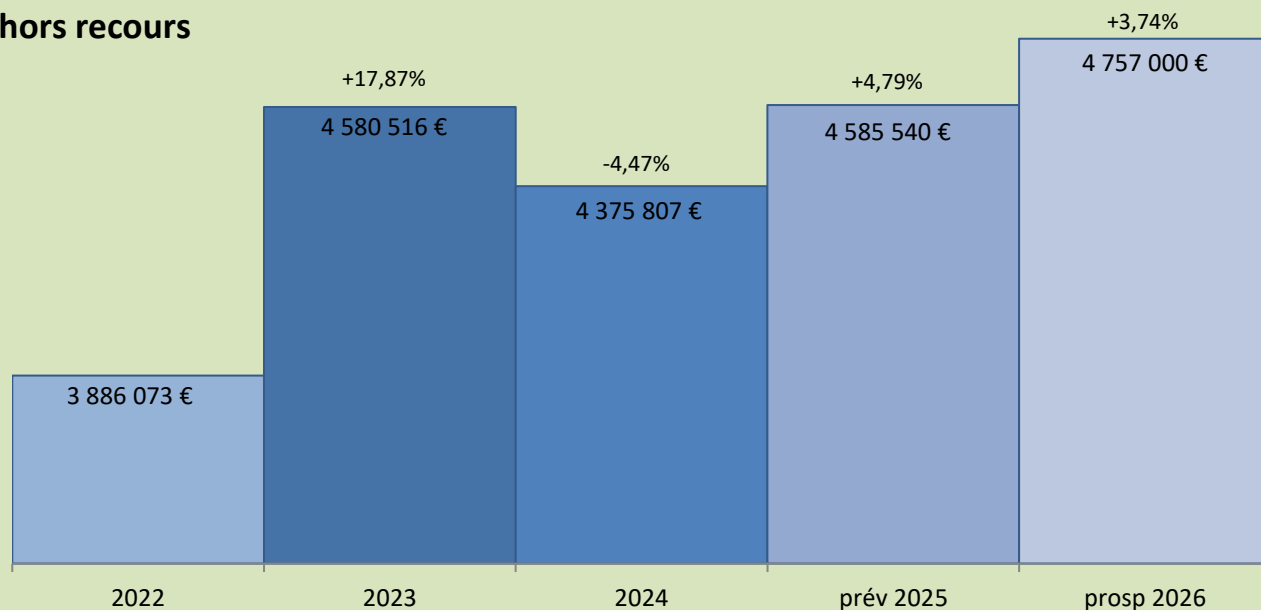
Suite à son recours concernant la dotation d'intercommunalité, le Conseil d'Etat a ordonné à l'Etat de verser à la commune les sommes dues. La somme de 1 887 138 € (représentant 314 523 € sur 6 ans) a donc été versée à la commune. Le montant pour 2023 a été directement intégré dans la dotation forfaitaire de l'année.

Cependant, considérant que cette somme ne correspond pas au montant du recalcul qui avait été demandé et que les intérêts de retard n'ont pas été pris en compte, la commune a déposé un nouveau recours pour lequel la somme attendue est d'environ 1 000 000 € par an depuis 2017. Une somme de 2 998 239 €, correspondant à la part compensation de 999 413 € pour les exercices 2017-2018-2019, a été versée en 2024.

L'évolution et la prospective des produits sont les suivantes :

	2022	2023	2024	prév 2025	prosp 2026
Dotation forfaitaire des communes	2 019 247 €	2 357 059 €	2 356 438 €	2 344 439 €	2 345 000 €
Dotation de solidarité rurale-bourg centre	593 315 €	650 008 €	701 609 €	758 911 €	807 000 €
Dotation de solidarité rurale-péréquation	384 619 €	384 619 €	425 927 €	511 112 €	580 000 €
Dotation de solidarité rurale-cible		628 614 €	654 899 €	698 191 €	715 000 €
Dotation de solidarité urbaine	682 802 €	341 401 €	0 €	0 €	0 €
Dotation de péréquation	206 090 €	218 815 €	236 934 €	272 887 €	310 000 €
total	3 886 073 €	4 580 516 €	4 375 807 €	4 585 540 €	4 757 000 €
Recours DGF	0 €	1 887 138 €	2 998 239 €	0 €	0 €
total global	3 886 073 €	6 467 654 €	7 374 046 €	4 585 540 €	4 757 000 €

évolution DGF hors recours



Autres dotations et participations

Il s'agit des recettes suivantes :

- Le Fonds de Compensation TVA

Depuis 2016, la commune perçoit du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement concernant l'entretien des bâtiments publics et l'entretien de la voirie.

- Les Participations versées

Les participations sont versées par différents partenaires et notamment :

La DRAC, la Région et le Département pour le CARGO

Les communes pour les écoles

La Poste pour les Agences Postales

La CAF et la MSA pour les services Enfance/Jeunesse et petite enfance

L'évolution et la prospective des produits sont les suivantes :

	2022	2023	2024	prév 2025	prosp 2026
FCTVA	88 893 €	102 233 €	93 198 €	130 000 €	170 000 €
Participation Etat	116 608 €	67 723 €	65 066 €	74 000 €	70 000 €
Participation Région	17 511 €	4 719 €	5 677 €	5 000 €	0 €
Participation Département	18 900 €	28 500 €	9 500 €	11 000 €	13 000 €
Participation Communes	18 567 €	16 976 €	16 948 €	22 000 €	19 000 €
Participation Poste	101 556 €	107 856 €	112 140 €	53 000 €	49 000 €
Participation CAF/MSA	487 024 €	360 666 €	413 463 €	438 000 €	448 000 €
Participation Autres	1 890 €	0 €	1 578 €	18 000 €	51 000 €
total	850 950 €	688 672 €	717 570 €	751 000 €	820 000 €

En 2023, diminution des aides de l'Etat suite à la suppression des TAP

En 2023, diminution des aides de la CAF qui sont versées directement aux associations

En 2025, diminution des aides de LA POSTE suite à la réorganisation des agences postales. Ce montant va diminuer également les années suivantes selon les termes de la convention.

En 2025, Mise en place de la dotation « Service Public de la Petite Enfance » versée par l'Etat pour 24 373 €.

En 2026, subventions versées pour le poste économe de flux (3 années versées en 2026)

Produits des services et du domaine

Il s'agit des recettes liées aux redevances versées par les usagers pour l'utilisation des services municipaux (piscine, enfance-jeunesse, scolaire, multi-accueil, parc-exposition) ainsi que des prestations et des locations des bâtiments municipaux.

L'évolution et la prospective des produits sont les suivantes :

	2022	2023	2024	prév 2025	prosp 2026
Concessions cimetière	33 314 €	27 198 €	28 668 €	31 000 €	32 000 €
Crématorium	30 000 €			35 000 €	35 000 €
Occupation Domaine Public	64 133 €	68 318 €	79 903 €	69 000 €	74 000 €
Cargo-Médiathèque	47 593 €	49 577 €	43 694 €	42 000 €	47 000 €
Parc Exposition service FM	141 754 €	107 531 €	159 549 €	145 000 €	190 000 €
Piscine	402 919 €	387 567 €	393 223 €	425 000 €	442 000 €
Accueils loisirs et périscolaires	333 376 €	362 810 €	413 978 €	428 000 €	428 000 €
Restaurants scolaires	363 417 €	390 228 €	419 920 €	448 000 €	624 000 €
Petite Enfance	519 236 €	732 698 €	589 516 €	660 000 €	683 000 €
Batiments et terrains	252 872 €	259 762 €	283 675 €	265 000 €	260 000 €
Sport	59 878 €	72 124 €	49 371 €	55 000 €	55 000 €
Tourisme	30 306 €	40 396 €	45 786 €	58 500 €	62 000 €
Remboursement sinistres	38 689 €	60 641 €	29 894 €	44 000 €	35 000 €
Autres	45 903 €	50 066 €	60 205 €	64 000 €	76 000 €
total	2 363 389 €	2 608 914 €	2 597 382 €	2 769 500 €	3 043 000 €

Quelques explications sont à noter selon les années :

Les recettes concernant les accueils de loisirs et la petite enfance peuvent fluctuer selon les années, notamment à cause de décalage dans les prestations versées par la CAF.

En 2025, perception des premières recettes du crématorium.

En 2026, intégration des recettes supplémentaires générées par la vente des repas du restaurant scolaire de Noyant à divers services (crèche, accueils de loisirs), ainsi que du restaurant scolaire Dolto-Fontaine.

A noter aussi, que la CAF devrait verser pour la 1^{ère} fois des prestations services pour la pause méridienne (recette estimée à 80 000 €).

Les prévisions pour 2026 se basent sur l'année 2025 en tenant compte des révisions de tarifs des services municipaux qui ont été actées en 2025, ainsi que du travail réalisé sur l'harmonisation des loyers des bâtiments municipaux.

A moyen terme, le produit des locations pourrait évoluer légèrement à la baisse dans le cadre de la mise en place d'une stratégie immobilière dont l'objectif serait la cession des biens non indispensables aux services publics.

Remboursement sur charges de personnel

En 2025, la commune a lancé une procédure pour renouveler son contrat d'assurance « risques statutaires » pour une durée de 4 ans (soit jusqu'au 31/12/29). Cela lui permet de bénéficier de remboursement sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

L'évolution et la prospective des produits sont les suivantes :

	2022	2023	2024	prév 2025	prosp 2026
Remboursement charges personnel	474 112 €	420 555 €	381 556 €	405 000 €	250 000 €

Produits exceptionnels

Ce compte enregistre les titres annulés sur exercices antérieurs et les dotations aux provisions.

L'évolution et la prospective des produits sont les suivantes :

	2022	2023	2024	prév 2025	prosp 2026
Mandats annulés ex antérieurs	4 117 €	7 322 €	21 625 €	6 000 €	0 €
Reprise sur provisions			4 632 €	1 708 €	0 €
Indemnité sinistre Dolto/Fontaine				425 000 €	0 €
Indemnité immeuble Podeliha Marans				300 000 €	0 €
total	4 117 €	7 322 €	26 257 €	732 708 €	0 €

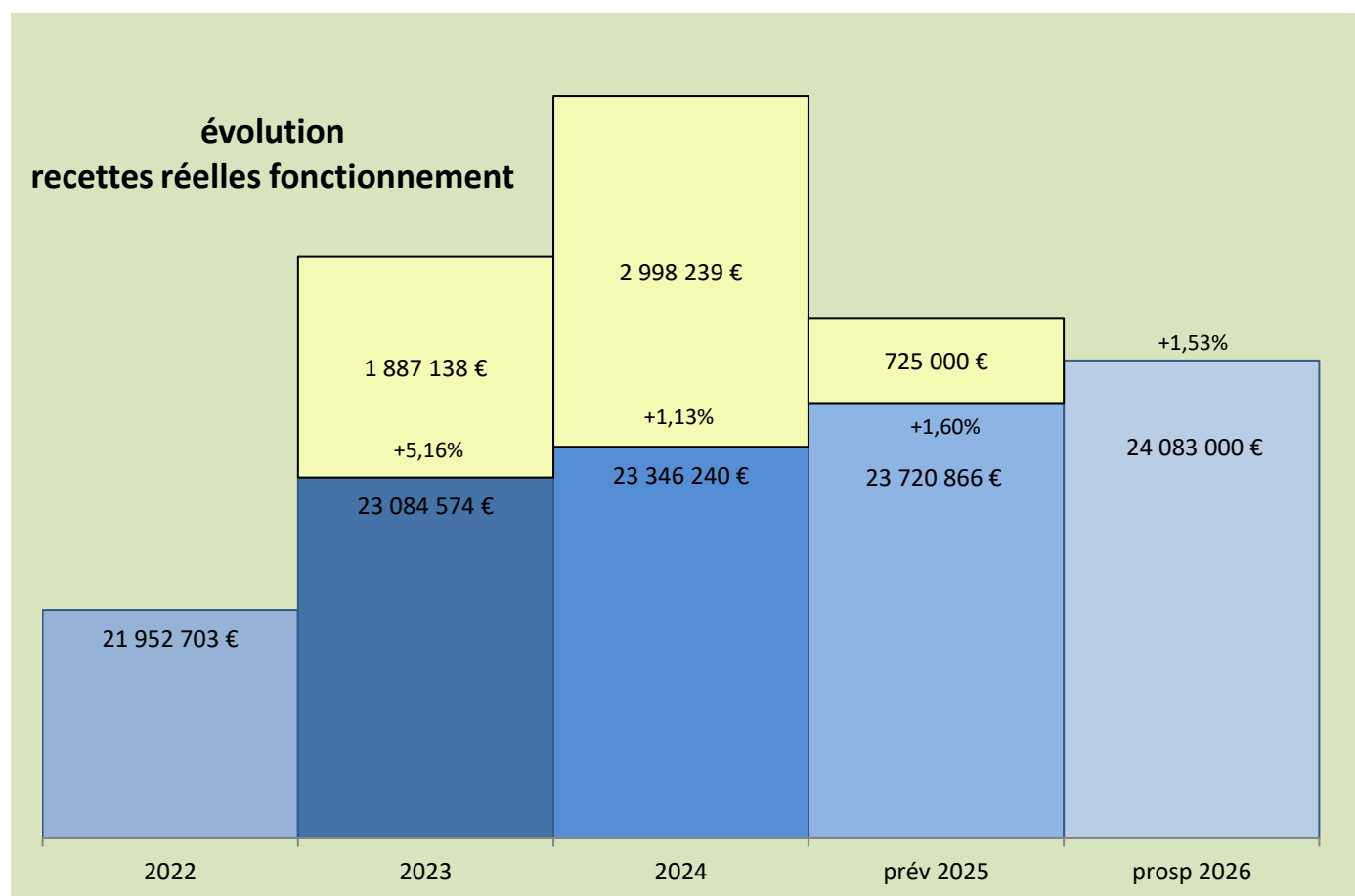
Quelques explications:

- En 2024 : Annulations de mandats suite à des problèmes techniques (21 000 €)

Synthèse des recettes de fonctionnement

Compte-tenu des données précédentes, l'évolution et la prospective des recettes réelles de fonctionnement du budget communal sont les suivantes :

	2022	2023	2024	prév 2025	prosp 2026
produits fiscaux et compensations	7 876 931 €	8 470 794 €	9 096 686 €	8 946 965 €	9 051 000 €
reversement fiscalité	5 574 463 €	5 546 001 €	5 543 838 €	5 517 283 €	5 512 000 €
autres impôts et taxes	922 669 €	761 799 €	607 145 €	737 870 €	650 000 €
Dotation Globale Fonctionnement	3 886 073 €	4 580 516 €	4 375 807 €	4 585 540 €	4 757 000 €
Autres Dotations et Participations	850 950 €	688 672 €	717 570 €	751 000 €	820 000 €
produits des services et du domaine	2 363 389 €	2 608 914 €	2 597 382 €	2 769 500 €	3 043 000 €
remboursement charges perso	474 112 €	420 555 €	381 556 €	405 000 €	250 000 €
produits exceptionnels	4 117 €	7 322 €	26 257 €	7 708 €	0 €
total	21 952 703 €	23 084 574 €	23 346 240 €	23 720 866 €	24 083 000 €
indemnités sinistre DF+Podeliha				725 000 €	
DGF interco (recours)		1 887 138 €	2 998 239 €		

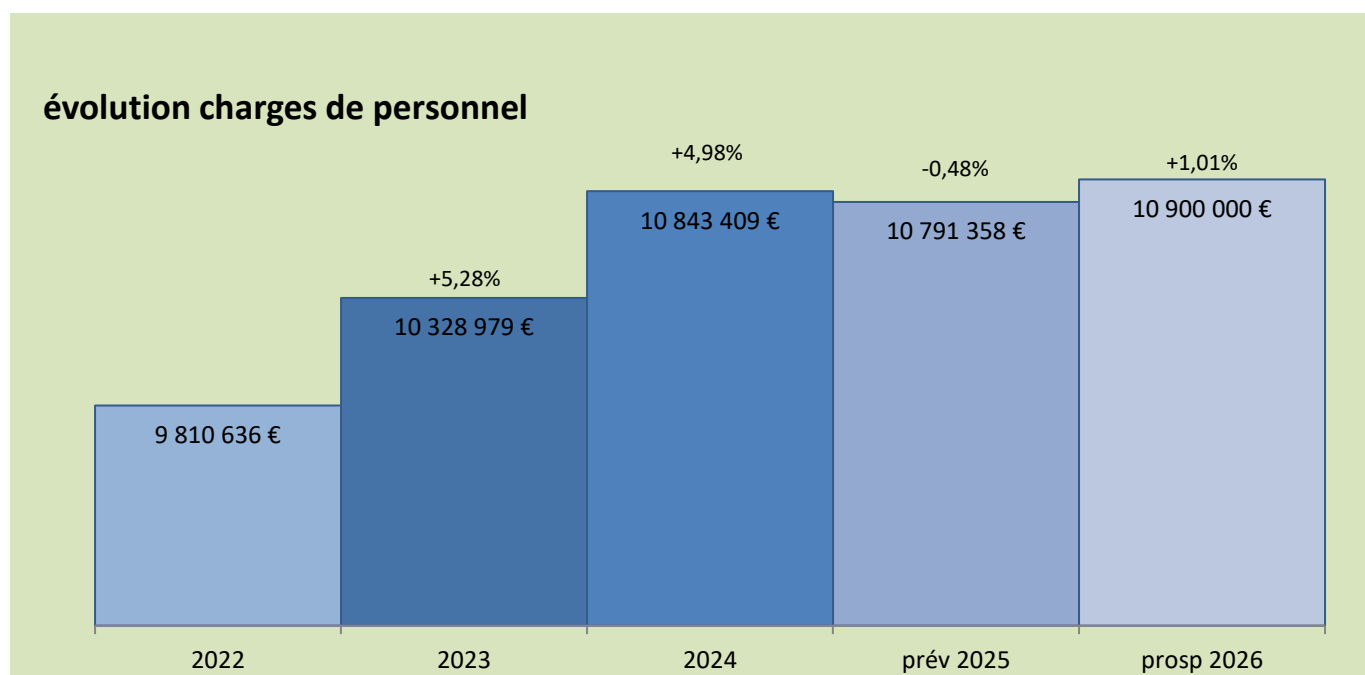


3-B EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Charges de personnel

L'évolution et la prospective des dépenses sont les suivantes :

	2022	2023	2024	prév 2025	prosp 2026
Personnel extérieur	49 351 €	85 060 €	98 910 €	82 102 €	100 000 €
Impôts taxes sur salaires	142 238 €	156 992 €	164 368 €	161 821 €	167 000 €
Perso titulaire-Rémunération	3 890 031 €	3 905 990 €	3 995 752 €	3 846 135 €	3 900 000 €
Perso titulaire-sup fam trait	132 111 €	135 279 €	93 497 €	82 696 €	85 000 €
Perso titulaire-NBI	720 575 €	782 687 €	36 866 €	33 903 €	40 000 €
Perso titulaire-indemnités licenciement			16 000 €		10 000 €
Perso titulaire-autres indemnités			804 729 €	736 688 €	850 000 €
Perso non titulaire-Rémunération	1 747 108 €	1 696 131 €	1 783 149 €	1 889 213 €	2 000 000 €
Perso non titulaire-sup fam trait			26 804 €	26 547 €	25 000 €
Perso non titulaire-ind perte emploi			20 140 €	23 688 €	25 000 €
Perso non titulaire-autres indemnités	73 439 €	289 333 €	336 044 €	329 415 €	380 000 €
Rému personnel vacataire			1 360 €	7 879 €	10 000 €
Rému apprentis et emplois aidés	69 622 €	51 121 €	88 477 €	28 485 €	40 000 €
Charges sociales et prévoyance	2 378 019 €	2 642 890 €	2 756 570 €	2 835 546 €	2 943 000 €
Assurance du personnel	488 365 €	464 602 €	507 052 €	579 290 €	200 000 €
Autres Charges	119 776 €	118 894 €	113 691 €	127 951 €	125 000 €
total	9 810 636 €	10 328 979 €	10 843 409 €	10 791 358 €	10 900 000 €



Le budget 2025 est resté stable par rapport à 2024 pour les raisons suivantes :

- La variation annuelle « naturelle » due à l'ancienneté, aux avancements... évaluée à 1.8% : celle-ci augmente du fait de l'augmentation de l'âge moyen des agents
- Mise en œuvre de la participation employeur « prévoyance » dans le cadre de la Protection Sociale Complémentaire (décret PSC)
- Redéfinition de postes (suppression avec répartition des missions)
- Postes non pourvus ou pourvus avec une période de carence
- Reclassement d'agents sur postes vacants
- Réduction de l'indemnisation durant les congés de maladie ordinaire décidée par l'Etat (90% au lieu de 100% les 3 premiers mois)

Pour 2026, la prospective intègre les éléments suivants :

- Mise en œuvre de la Protection Sociale Complémentaire pour le volet « mutuelle » (santé), avec une participation de 15€/mois aux agents souscrivant à un contrat labellisé.
- Augmentation du taux de CNRACL (+3 points)
- Plein effet de recrutement (cuisiniers)
- Baisse du coût de l'assurance statutaire
- Poursuite de la réorganisation des services
- Hausse du montant du régime indemnitaire votée par le Conseil Municipal en novembre 2025

Afin d'améliorer le suivi budgétaire, plusieurs modifications sont intervenues depuis 2025 au niveau des ressources humaines. Ce travail va être poursuivi sur l'année 2026.

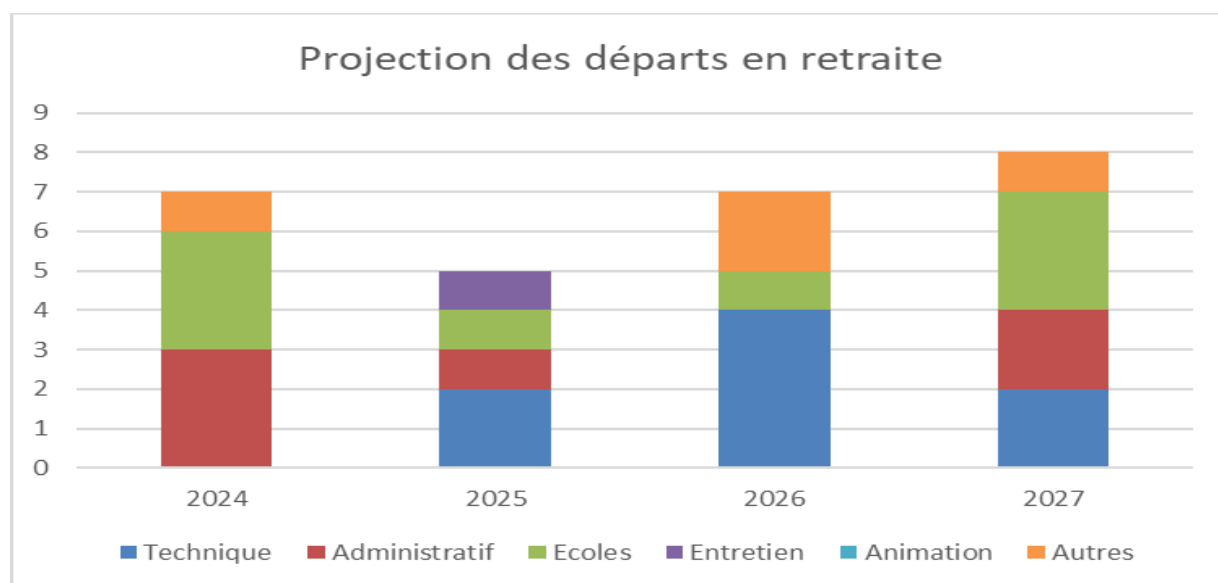
- Contrôle préalable de l'ensemble des demandes de contrat de prestation (intérim, SSIAP...) par le DRH, puis validation de celles-ci par l' élu en charge des RH.
- Validation préalable par la DGS des demandes de contrats (remplacement, accroissement...).
- Demande aux responsables de service d'un suivi plus strict des temps de travail : heures d'arrivée-départ, pauses...
- Etablissement de fiches de coût par service, réalisées conjointement par les RH, les Finances et le contrôle de gestion.
- Travail dans chaque service pour ajuster le temps RH aux besoins de fonctionnement

En 2025, les difficultés de recrutement ont principalement concerné le secteur de l'animation, et quelques postes requérant une technicité particulière.

Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs

En 2025, on dénombre 4 arrivées et 9 départs (dont 3 mutations, 1 démission, 5 retraites).

Projections départs à la retraite :



En 2026, 7 départs à la retraite sont prévus.

Le nombre de départs à la retraite pour les 5 années suivantes devrait concerner environ 30 personnes sur un effectif total d'emplois permanents (postes pourvus) de 210 au 1er janvier 2026. Il convient néanmoins d'être prudents car la suspension de la réforme des retraites fin 2025 viendra sans doute modifier l'organisation des départs.

Les années 2026 - 2027 seront des années importantes pour réfléchir à l'organisation de la collectivité en termes d'effectifs, de services... (quels services pour quelles missions).

L'objectif en termes de gestion des ressources humaines est une stabilité des effectifs globaux de la collectivité avec :

- La suppression du poste de responsable des ateliers municipaux
- La nouvelle répartition des missions entre le DGS et le DGA
- La poursuite de la reprise en gestion directe des restaurants scolaires avec la réorganisation du service pour intégrer de nouveaux repas à fabriquer
- Une réflexion sur l'organisation RH du service Tourisme
- La définition des Lignes Directrices de Gestion pour les 3 années à venir
- La révision du règlement intérieur
- La constitution d'un groupe de travail sur le régime indemnitaire des agents

Résultats absentéisme

L'année 2024 avait été marquée par une forte baisse des arrêts AT/MP et Maladie ordinaire. Pour 2025, les taux remontent (forte période grippale en début d'année affectant particulièrement le scolaire et la petite enfance).

Un effort particulier a été mené pour le reclassement (agents en AT/MP)

- 2 agents de la filière médico-sociale vers des postes administratifs
- 1 agent technique vers un poste magasinier technique
- 1 agent technique vers un poste de secrétariat technique

Au regard de la taille de la collectivité, le nombre de reclassements possible est limité.

Formations des agents :

En 2025, la formation des agents a beaucoup été axée sur les besoins des services techniques. Le développement des webinaires est une bonne solution pour la formation continue des agents, avec des formations courtes et spécialisées (cependant elles se révèlent moins adaptées aux formations d'intégration).

Avantages en nature :

- Logement de fonction au Groupe Milon à SEGRE
- Bons de Noël
- Bons de départ à la retraite + remise de médaille du travail
- Repas aux agents qui travaillent dans les cantines

En matière de temps de travail :

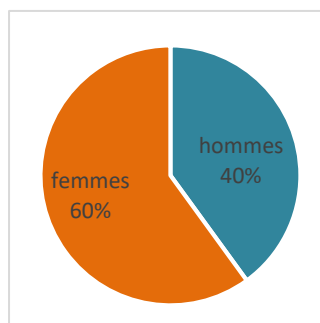
Le nombre de jours de congés annuels est de 33 jours.

Le temps de travail est fixé pour l'ensemble des services à 1 607 heures de travail effectif par an, incluant la journée de solidarité. Certains services sont annualisés et d'autres non.

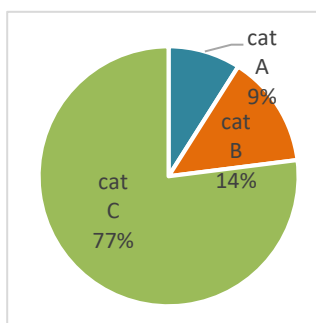
En ce qui concerne la durée hebdomadaire du temps de travail, elle est déterminée service par service en tenant compte des différents métiers, des souhaits exprimés en la matière par le personnel et des contraintes de fonctionnement.

Structure des effectifs (sur effectifs permanents au 31/10/2025) :

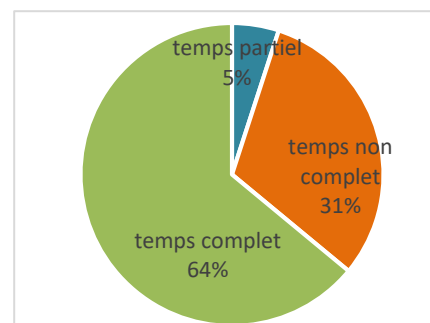
Répartition Femmes/Hommes



Répartition par catégorie



Répartition par temps travail

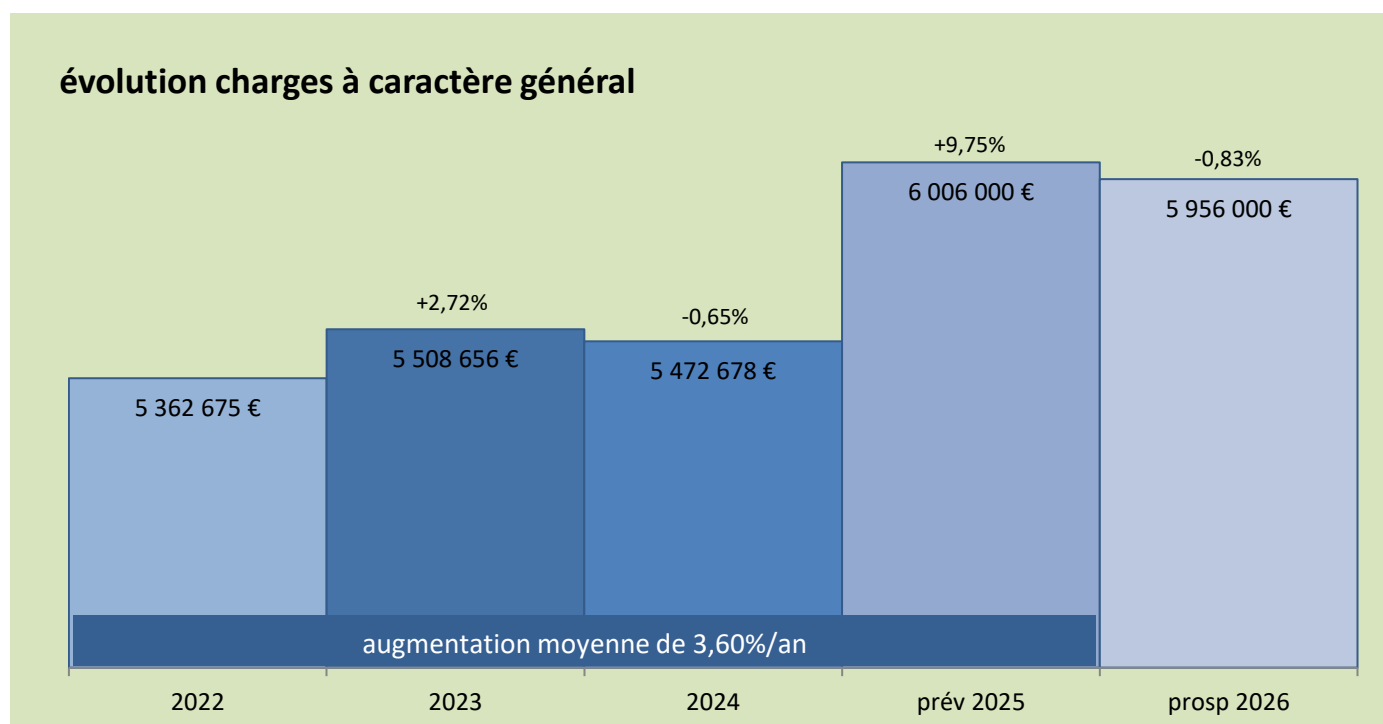


Charges à caractère général

Il s'agit des dépenses liées au fonctionnement des services municipaux (fluides, entretien, maintenance, assurances, taxes foncières, achats fournitures, prestations diverses, fêtes et cérémonies)

L'évolution et la prospective des dépenses sont les suivantes :

	2022	2023	2024	prév 2025	prosp 2026
Eau-Gaz-Electricité-Combustible	1 099 681 €	1 359 301 €	1 529 349 €	1 500 000 €	1 500 000 €
Achats	1 352 357 €	1 387 293 €	1 413 146 €	1 425 000 €	1 475 000 €
Entretien terrains voiries réseaux	794 865 €	796 921 €	537 268 €	1 115 000 €	900 000 €
Entretien bâtiments matériel	692 201 €	597 748 €	564 483 €	575 000 €	600 000 €
Impôts et Assurances	243 932 €	234 475 €	264 955 €	273 000 €	326 000 €
Déchets balayage	117 441 €	133 077 €	193 424 €	173 000 €	180 000 €
Autres	991 444 €	969 468 €	907 768 €	945 000 €	975 000 €
sinistres	70 754 €	30 374 €	62 286 €		
total	5 362 675 €	5 508 656 €	5 472 678 €	6 006 000 €	5 956 000 €



Quelques explications :

Ce poste a été très impacté par la crise économique depuis 2021 même si une politique énergétique a été mise en place dès l'hiver 2022 (période de chauffe/niveau de température) ce qui a permis de limiter l'impact financier de la hausse de l'électricité et du gaz.

Depuis 2023, des économies sont demandées à tous les services pour maîtriser la hausse des coûts.

En 2025, la hausse plus importante est liée principalement au rattrapage de la réalisation des travaux de voirie qui n'ont pas été effectués en 2024 par l'entreprise (environ 200 000 €).

Pour 2026, les prévisions globales sont stables par rapport à 2025 :

- Stabilité pour les charges électricité et gaz
- Augmentation des dépenses d'achat (liée principalement au changement de mode de gestion des rest scolaires)
- Le budget entretien de voirie revient au niveau des années antérieures
- Le budget entretien des bâtiments et matériel en légère hausse
- Augmentation du poste « assurances » suite à la nouvelle consultation qui a été menée au cours de l'année 2025. Le montant global des assurances passe de 180 000 € en 2025 à 231 000 € en 2026, soit + 28%

Les pistes pour mieux maîtriser ce poste à l'avenir restent les suivantes :

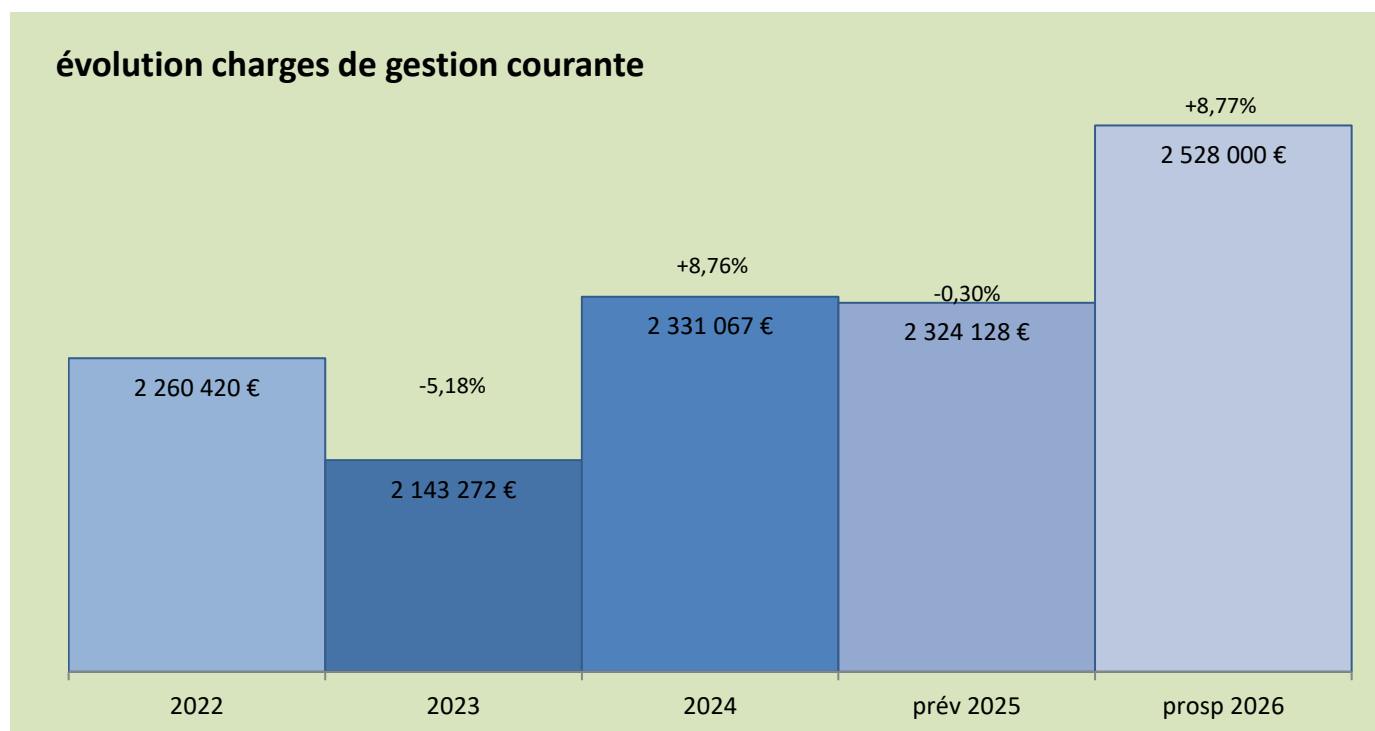
- prioriser les investissements qui apportent des économies d'énergie
- contrôler et limiter les dépenses énergétiques et optimiser la gestion du chauffage
- rationaliser les dépenses
- vendre les biens non indispensables aux services publics ce qui diminuerait le montant des assurances, des coûts de maintenance, de l'entretien, des taxes foncières...

Charges de gestion courante

Il s'agit des dépenses liées aux différentes participations versées (écoles privées, CCAS, syndicats), aux subventions aux associations et aux indemnités et frais de mission des élus.

L'évolution et la prospective des dépenses sont les suivantes :

	2022	2023	2024	prév 2025	prosp 2026
Indemnités et frais de mission élus	541 877 €	566 497 €	603 674 €	598 128 €	585 000 €
Participations PETR	48 716 €	62 448 €	64 611 €	63 000 €	65 000 €
Participation SIEMML	108 240 €	60 071 €	77 576 €	88 000 €	70 000 €
Participations écoles privées	669 954 €	608 223 €	691 547 €	717 000 €	750 000 €
Subvention CCAS	155 918 €	162 574 €	159 755 €	141 000 €	165 000 €
Subvention budget cinéma	13 000 €	13 000 €	23 000 €	38 000 €	38 000 €
Subventions associations	671 932 €	585 624 €	593 285 €	592 000 €	700 000 €
Autres charges de gestion	50 783 €	84 835 €	117 620 €	87 000 €	155 000 €
total	2 260 420 €	2 143 272 €	2 331 067 €	2 324 128 €	2 528 000 €



Quelques explications à noter :

- Indemnités et frais de missions des élus : montant plus important en 2024 suite au rachat des années par certains élus. Le prévisionnel 2026 se base sur le prévisionnel 2025.
- Participations SIEMML : Cela comprend les participations pour les travaux, ainsi que les contributions pour les emprunts faits pour le compte des communes déléguées par le SIEMML. En 2026, ces contributions sont en nette baisse (de 16 000 € à 1 500 €) mais budget stable car plus de travaux.
- Participations aux écoles privées : elles sont dépendantes du coût élève calculé et des effectifs. En 2023, versement moins élevé car double effet (baisse des effectifs et du coût élève). En 2024 et 2025, effet contraire (hausse des effectifs et du coût élève). Pour 2026, stabilité des effectifs mais prévision d'une hausse du coût.
- Subvention au CCAS : le montant reste assez stable depuis 2023
- Subvention au budget cinéma : elle correspond au remboursement de l'annuité d'emprunt. Un nouvel emprunt a été contracté en cours de l'année 2024, ce qui explique la hausse.
- Subventions aux associations : En 2023, diminution car pas de subvention Festival de Jazz (-40 000 €) et Contrat Territoire Global versé par la CAF directement aux associations Enfance-Jeunesse ce qui diminue le montant à verser par la commune. Pour 2026, augmentation assez significative suite à la convention passée avec le FLEP de Noyant pour la refacturation des charges de personnel sur le temps de pause méridienne. Ce montant est intégré dans le calcul de la subvention au FLEP, mais en contrepartie, la commune perçoit la recette correspondante.
- Autres charges : En 2023, paiement des redevances à la SACEM-SPRE, ainsi que le dispositif « Argent de poche » (auparavant sur autres chapitres). En 2024, participation à la Région pour que la commune soit ville départ du Tour Pays de La Loire (30 000 €). Pour 2026, l'augmentation est principalement due aux hébergements de logiciens qui sont plus nombreux.

Charges financières

Il s'agit des intérêts des emprunts déjà contractés par la commune.

Les emprunts à taux révisables ont été estimés avec des taux assez semblables à ceux de 2025.

Compte-tenu de la structure de la dette (majorité de prêts à échéances constantes), et sans nouvel emprunt contracté depuis 2024, les intérêts ont tendance à diminuer alors que le capital va augmenter.

L'évolution et la prospective des dépenses sont les suivantes :

	2022	2023	2024	prév 2025	prosp 2026
intérêts des emprunts	359 872 €	414 315 €	385 664 €	338 195 €	300 000 €
frais financiers et intérêts courus	-7 579 €	-7 715 €	-7 153 €	-10 759 €	-8 000 €
total	352 293 €	406 600 €	378 511 €	327 436 €	292 000 €

Charges exceptionnelles et atténuation de produits

Les atténuations de produits correspondent aux montants des dégrèvements jeunes agriculteurs et de la taxe d'habitation sur les logements vacants, ainsi que la part de prélèvement du FPIC.

Jusqu'en 2023, les charges exceptionnelles enregistraient les dépenses liées au paiement des sinistres, et à toutes les autres dépenses à payer de manière exceptionnelle pour des raisons particulières (dont les dépenses effectuées dans le cadre de la crise COVID 19)

Depuis 2024 et l'application de la norme comptable M57, ce compte n'enregistre que les titres annulés sur exercices antérieurs et les dotations aux provisions.

Les dépenses de 2023 ont donc été retraitées dans les comptes de M57 pour permettre une meilleure comparaison.

L'évolution et la prospective des dépenses sont les suivantes :

	2022	2023	2024	prév 2025	prosp 2026
Atténuation de produits	30 634 €	33 389 €	25 170 €	220 000 €	150 000 €
Titres annulés sur exercices ant	72 755 €	45 816 €	1 907 €	1 000 €	50 000 €
Subv budget locaux centre ville				655 000 €	
Régularisation écriture DGF		314 523 €			
Provisions		8 907 €			
total	103 389 €	402 635 €	27 077 €	876 000 €	200 000 €

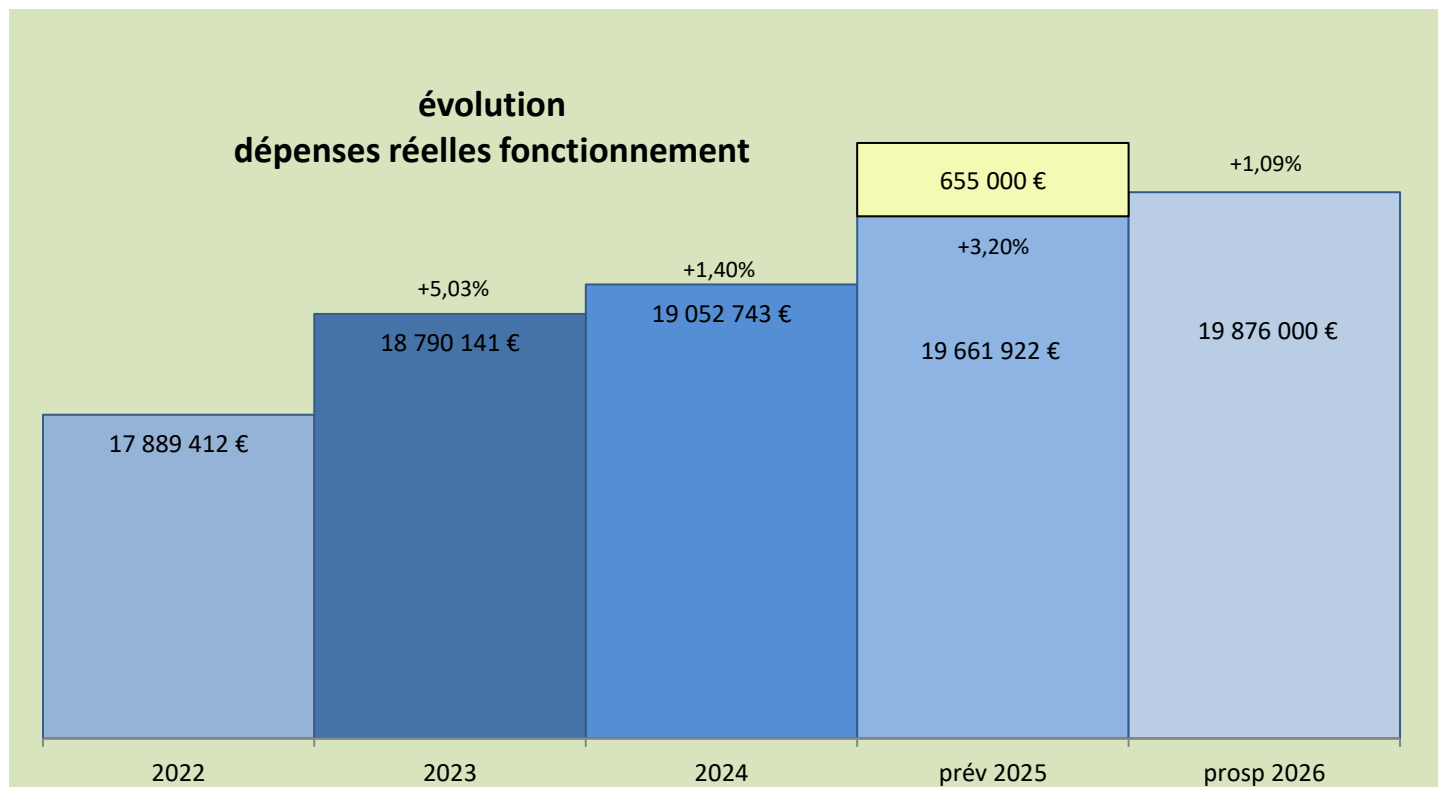
Quelques explications:

- En 2022 : Remboursement trop-perçu CAF pour le multi-accueil (64 000 €)
- En 2023 : régularisation de la DGF-intercommunale (314 523 €)
- En 2023 : Remboursement d'une partie de l'aide « COVID » Etat (28 106 €)
- En 2025 : reversement dégrèvement taxe habitation sur les logements vacants trop perçue en 2024 (194 900 €)
- En 2025 : versement subvention équilibre pour le budget locaux-centre-ville

Synthèse des dépenses de fonctionnement

Compte-tenu des données précédentes, l'évolution et la prospective des dépenses réelles de fonctionnement du budget communal est la suivante :

	2022	2023	2024	prév 2025	prosp 2026
charges de personnel	9 810 635 €	10 328 979 €	10 843 409 €	10 791 358 €	10 900 000 €
charges caractère général	5 291 921 €	5 478 282 €	5 472 678 €	6 006 000 €	5 956 000 €
charges gestion courante	2 260 420 €	2 143 272 €	2 331 067 €	2 324 128 €	2 528 000 €
charges financières	352 293 €	406 600 €	378 511 €	327 436 €	292 000 €
charges exceptionnelles	174 143 €	433 009 €	27 077 €	213 000 €	200 000 €
total	17 889 412 €	18 790 141 €	19 052 743 €	19 661 922 €	19 876 000 €
Subv budget locaux centre ville				655 000 €	

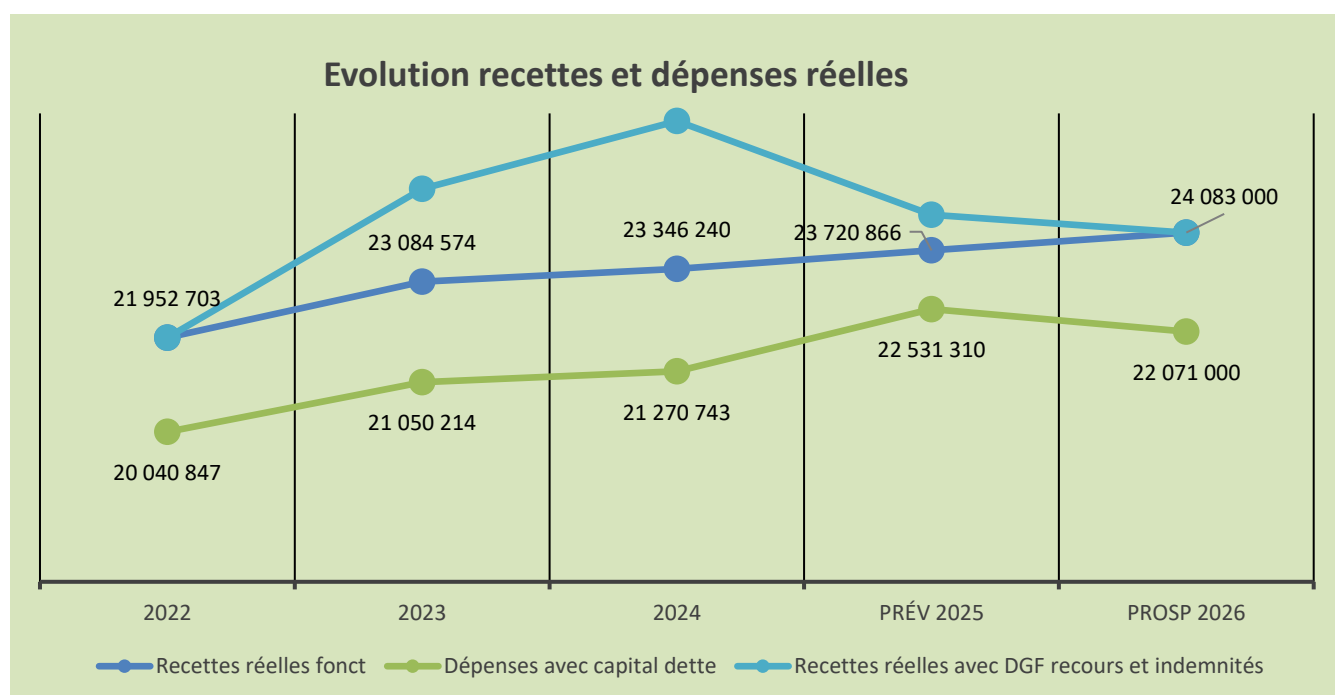
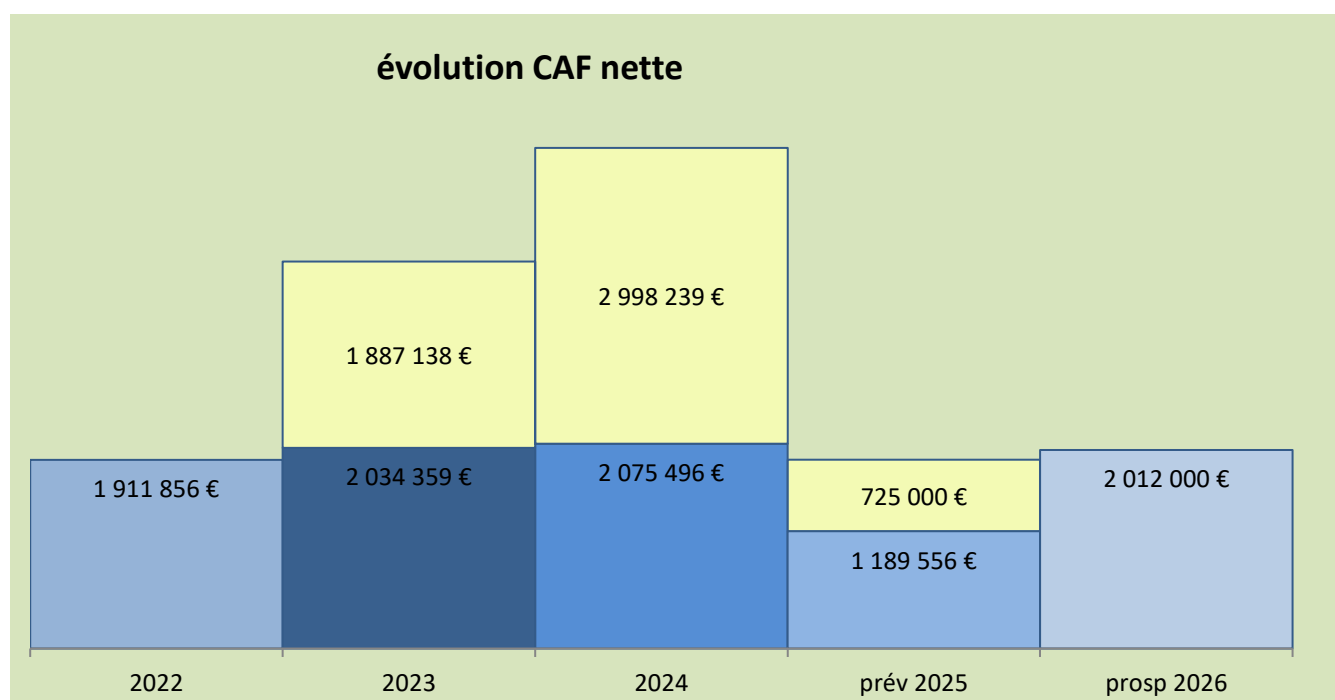


3-C : SYNTHESE RECETTES ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Compte-tenu des données précédentes, on peut déterminer le montant de la Capacité d'Autofinancement Brute (CAF brute) de la commune, ainsi que sa Capacité d'Autofinancement Nette (CAF nette).

Ce montant donne les marges de manœuvre pour la commune pour ses futurs investissements.

	2022	2023	2024	prév 2025	prosp 2026
Recettes réelles fonct	21 952 703 €	23 084 574 €	23 346 240 €	23 720 866 €	24 083 000 €
Dépenses réelles fonct	17 889 412 €	18 790 141 €	19 052 743 €	20 316 922 €	19 876 000 €
CAF brute	4 063 291 €	4 294 432 €	4 293 496 €	3 403 944 €	4 207 000 €
remboursement capital dette	2 151 435 €	2 260 073 €	2 218 000 €	2 214 388 €	2 195 000 €
CAF nette	1 911 856 €	2 034 359 €	2 075 496 €	1 189 556 €	2 012 000 €
indemnités sinistre DF+Podeliha				725 000 €	
DGF interco (recours)		1 887 138 €	2 998 239 €		



La commune gère 6 budgets annexes dont les résultats principaux sont indiqués ci-après.

4-A : Budget annexe locaux centre ville

	2022	2023	2024	prév 2025
recettes fonctionnement	14 141 €	14 €	0 €	0 €
dépenses fonctionnement	27 904 €	24 860 €	19 290 €	5 600 €
Résultat fonct hors dette	-13 764 €	-24 846 €	-19 290 €	-5 600 €
annuité des emprunts	27 443 €	27 219 €	26 995 €	26 800 €
CAF nette	-41 206 €	-52 065 €	-46 285 €	-32 400 €
Subv équilibre commune				655 000 €
résultat clôture	-243 812 €	-135 846 €	-268 037 €	-648 000 €

Le déficit de clôture de ce budget est important en fin d'année, car les cessions qui étaient prévues pour financer les investissements n'ont pas été réalisées. Celles-ci devraient intervenir en 2026 ce qui permettra de solder le budget. Il a été décidé, cette année, de verser la subvention d'équilibre de 655 000 € prévue au budget afin de résorber une partie du déficit.

4-B : Budget annexe locaux commerciaux

	2022	2023	2024	prév 2025
recettes fonctionnement	67 692 €	67 467 €	61 591 €	53 000 €
dépenses fonctionnement	26 294 €	17 126 €	20 285 €	24 000 €
Résultat fonct hors dette	41 398 €	50 341 €	41 306 €	29 000 €
annuité des emprunts	6 797 €	5 481 €	5 481 €	5 500 €
CAF nette	34 601 €	44 860 €	35 825 €	23 500 €
résultat clôture	99 816 €	121 126 €	143 798 €	150 000 €

Ce budget présente un résultat excédentaire qui lui permettra de pouvoir investir en 2026 sans recourir à l'emprunt.

4-C : Budget annexe lotissements

La commune gère en direct les lotissements suivants :

- Aviré : lotissement la Promenade
- Louvaines : lotissement du Bocage
- Montguillon : lotissement Les Lys II
- Segré : lotissements Renier Tertiaire / Ancienne école maternelle
- Noyant : lotissement l'Alexandrière / Ancienne école maternelle
- Ste Gemmes : lotissement Les Jardins
- Nyoiseau : lotissement rue Haute

	2022	2023	2024	prév 2025
achats + travaux	90 179 €	61 947 €	123 911 €	94 000 €
ventes + recettes diverses	563 203 €	55 219 €	173 069 €	116 000 €
résultat hors dette	473 024 €	-6 727 €	49 158 €	22 000 €
annuité dette	52 520 €	52 520 €	52 520 €	52 520 €
résultat exercice	420 504 €	-59 247 €	-3 362 €	-30 520 €
résultat clôture	344 424 €	285 177 €	281 815 €	251 000 €

Ralentissement des ventes de terrains mais ce budget reste toujours excédentaire.

4-D : Budget annexe maison de santé

	2022	2023	2024	prév 2025
recettes fonctionnement	182 264 €	194 054 €	201 295 €	225 000 €
dépenses fonctionnement	35 514 €	27 310 €	29 685 €	28 000 €
Résultat fonct hors dette	146 751 €	166 744 €	171 610 €	197 000 €
annuité des emprunts	165 540 €	207 434 €	204 894 €	204 920 €
CAF nette	-18 790 €	-40 690 €	-33 284 €	-7 920 €
résultat clôture	-127 247 €	-213 523 €	-248 026 €	-276 000 €

Ce budget n'est pas encore en équilibre car les loyers perçus ne couvrent pas les remboursements de l'annuité de l'emprunt et les charges diverses de ce budget.

4-E : Budget annexe cinéma

	2022	2023	2024	prév 2025
recettes fonctionnement	319 719 €	418 340 €	441 285 €	449 000 €
dépenses fonctionnement	363 679 €	426 957 €	448 307 €	410 000 €
Résultat fonct hors dette	-43 960 €	-8 617 €	-7 022 €	39 000 €
annuité des emprunts	13 199 €	14 095 €	24 545 €	39 822 €
CAF nette	-57 158 €	-22 712 €	-31 567 €	- 822 €
subvention commune emprunt	13 000 €	13 000 €	23 000 €	38 000 €
aide Etat covid	60 886 €			
CAF nette avec aides	16 728 €	-9 712 €	-8 567 €	37 178 €
résultat clôture	-36 871 €	-30 696 €	-28 596 €	3 000 €

Ce budget connaît des difficultés financières depuis quelques années et la crise COVID 19 et les fermetures administratives en 2020 et 2021 ont aggravé la situation.

En 2024, malgré une excellente fréquentation, le résultat a été de nouveau déficitaire. La commission finances et le conseil d'Exploitation du Cinéma se sont réunis en décembre 2024 afin de trouver des solutions pérennes et à court terme pour redresser la situation. Une augmentation des tarifs de 1 € a été proposée dès le mois de février 2025.

En 2025, la fréquentation a été en baisse à Segré, comme partout en France, ce qui a engendré une baisse des recettes liées aux entrées. Cependant, le versement d'une subvention du CNC pour la TSA 2024 et 2025 d'environ 82 000 € permet de rétablir l'équilibre de ce budget et d'absorber le déficit cumulé.

4-F : Budget annexe photovoltaïque

Ce budget a été créé au 01/11/2021 pour comptabiliser les installations photovoltaïques dont la production est destinée à la revente.

	2022	2023	2024	prév 2025
recettes fonctionnement	29 677 €	29 394 €	38 322 €	94 000 €
dépenses fonctionnement	4 275 €	608 €	2 577 €	5 000 €
Résultat fonct hors dette	25 402 €	28 786 €	35 744 €	89 000 €
annuité des emprunts	2 835 €	28 307 €	27 223 €	30 907 €
CAF nette	22 567 €	479 €	8 522 €	58 093 €
résultat clôture	14 217 €	22 683 €	28 299 €	32 000 €

Le montant élevé des recettes en 2025 provient d'un rattrapage de refacturation pour des installations nouvelles (notamment Centrale 7) sur les exercices 2023 et 2024 pour environ 30 000 €.

Les dépenses d'investissement enregistrent les frais d'études, les subventions d'équipement versées, les achats de matériel, les travaux de bâtiment et les travaux de voirie et réseaux.

Le bureau municipal a élaboré un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) permettant de déterminer les priorités et la programmation des investissements les plus importants. Cela permet à la commune de pouvoir chercher, et obtenir, en amont, les subventions qui peuvent être sollicitées pour les projets, mais aussi de pouvoir anticiper l'analyse de ces projets.

Ce PPI est réajusté chaque année pour prendre en compte les subventions obtenues pour les projets et l'état des finances de la commune, mais aussi pour décaler certains projets pour tenir compte des urgences.

En dehors de ces projets intégrés dans le PPI, la commune doit également réaliser des investissements dits « récurrents » qui doivent concerner en priorité :

- Les demandes liées à la sécurité et/ou urgentes
- Les demandes liées au renouvellement indispensable du matériel
- Les demandes pour des projets pouvant bénéficier de subventions spécifiques dès 2026
- Les demandes et/ou études déjà validées par le bureau municipal

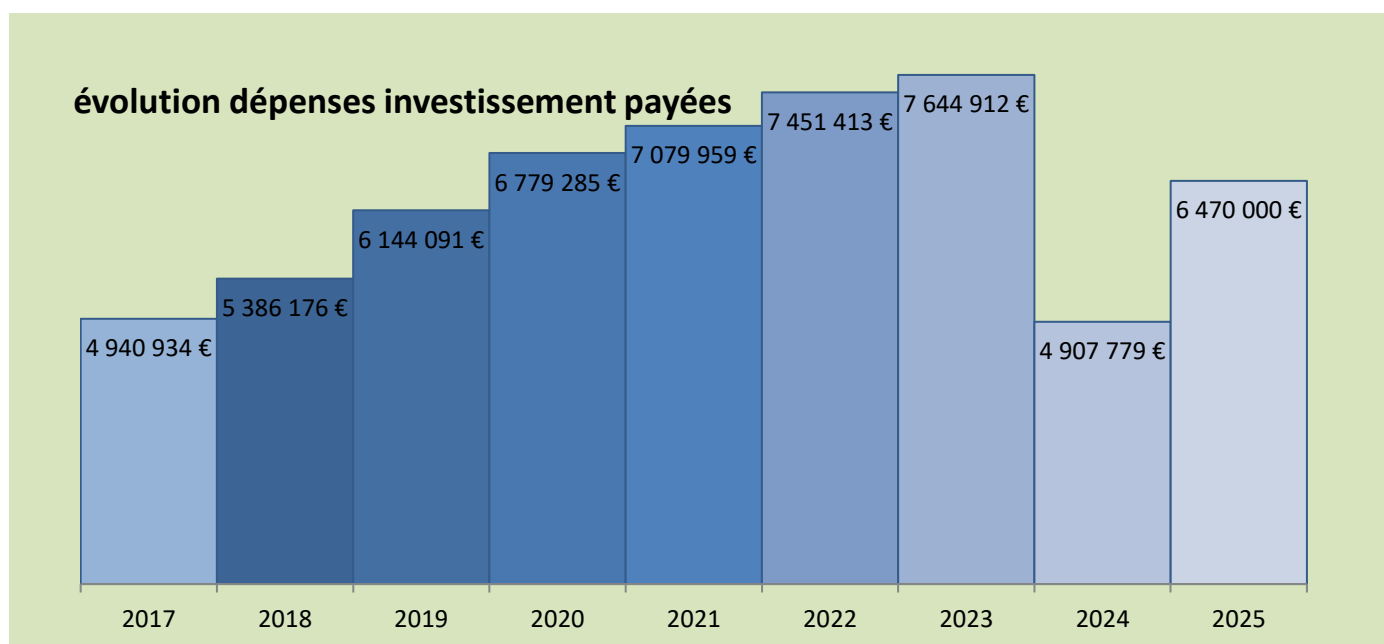
Les financements comprennent notamment : les subventions, le FCTVA, les cessions, l'affectation du résultat, la taxe d'aménagement et les emprunts contractés.

L'emprunt qui est fait en cours d'année sert à financer les dépenses payées en cours d'année, ainsi que les dépenses qui sont engagées mais qui seront payées l'année suivante.

L'autofinancement correspond à la somme qui doit être imputée du fonctionnement pour pouvoir payer la totalité des dépenses réalisées.

Le montant des investissements et des financements réalisés sont les suivants :

	2022	2023	2024	2025
dépenses invest payées	7 451 413 €	7 644 912 €	4 907 779 €	6 470 000 €
dépenses invest non payées à reporter	7 770 000 €	4 623 500 €	3 456 000 €	4 781 500 €
total des dépenses engagées	15 221 413 €	12 268 412 €	8 363 779 €	11 251 500 €
recettes invest perçues	9 467 297 €	8 352 812 €	4 353 881 €	3 326 000 €
recettes invest non perçues à reporter	3 149 000 €	1 620 500 €	2 592 500 €	1 877 500 €
total des recettes engagées	12 616 297 €	9 973 312 €	6 946 381 €	5 203 500 €
autofinancement exercice	2 605 116 €	2 295 099 €	1 417 398 €	6 048 000 €



En 2024, les dépenses d'investissement connaissent un net recul car certains projets qui étaient budgétisés n'ont finalement pas été réalisés, comme par exemple : la voirie du centre bourg de St Martin, la mairie déléguée de Nyoiseau, la mairie et locaux techniques de St Martin du Bois, le sinistre au restaurant scolaire Dolto/Fontaine.

Ces investissements ont été réinscrits sur le budget 2025 venant s'ajouter aux autres investissements du PPI déjà programmés.

L'autofinancement 2025 est nettement supérieur aux années précédentes car suite au versement de la DGF de régularisation d'environ 3 millions d'euros en 2024, le bureau municipal avait décidé de ne pas recourir à l'emprunt en 2025.

Il est, en effet, nécessaire et indispensable de pouvoir réaliser les investissements sans recourir à l'emprunt afin de ne pas détériorer davantage notre CAF nette, déjà impactée fortement par la hausse des coûts de l'énergie et des charges de personnel.

Le budget 2026 est particulier car les orientations de la prochaine mandature seront fixées par la nouvelle équipe municipale qui sera élue en mars 2026. Celle-ci devra établir un nouveau PPI pour les années 2026-2032.

Les projets inscrits en 2026 sont des projets qui ont déjà été actés par le bureau municipal ou qui sont nécessaires pour la sécurité ou pour le fonctionnement des services.

Les investissements principaux retenus sont les suivants :

	Projets	Montants estimatifs
Aménagement - urbanisme	Segré-ancienne usine Electrique	250 000 €
	Clôture portage foncier Cabinet CHARCOT	300 000 €
	Participation ALTER quartier Gare	250 000 €
	Aides OPAH	150 000 €
Ecoles	Projet restauration scolaire Pole Est	110 000 €
Petite enfance	Travaux Luciole St Ex et Récré à Lune	150 000 €
Bâtiments - mairies	Groupe Milon-rénovation plateau SBO	230 000 €
	Bâtiment ASURE-trvx rénovation et extension	300 000 €
Bâtiments cultuels	Chapelle St Joseph-1ère tranche-MO	60 000 €
Salles polyvalentes	Salle communale La Chapelle	750 000 €
Voirie - réseaux	Segré-Rue Poidevin et Chevallier	450 000 €
	Segré-Rue Denis Papin	450 000 €
Tourisme	St Blaise-travaux partie bar	60 000 €
	total	3 510 000 €

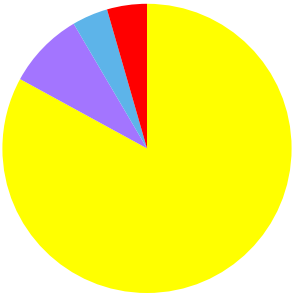
Aucun emprunt n'a été réalisé au cours de l'année 2025.

Au 31 décembre 2025, 80 prêts sont en cours pour un montant total de 18 937 749.66 €.

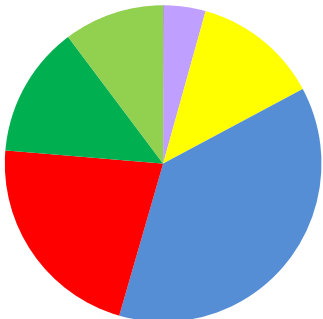
Répartition de l'encours par type de taux :

	au 31/12/2025		
Taux fixe	17 639 799.23 €	93%	
Taux révisable	1 297 950.43 €	7%	
TOTAL	18 937 749.66 €		

Répartition de l'encours par budget :

	au 31/12/2025		
BUDGET COMMUNAL	15 709 806,87 €	83%	
BUDGET MAISON SANTE	1 624 499,43 €	9%	
BUDGET LOTISSEMENTS	759 105,60 €	4%	
BUDGET PHOTOVOLT	375 555,55 €	2%	
BUDGET CENTRE VILLE	190 598,55 €	1%	
BUDGET CINEMA	224 372,06 €	1%	
BUDGET COMMERCE	53 811,60 €	0%	
TOTAL	18 937 749,66 €		

Répartition de l'encours par banques :

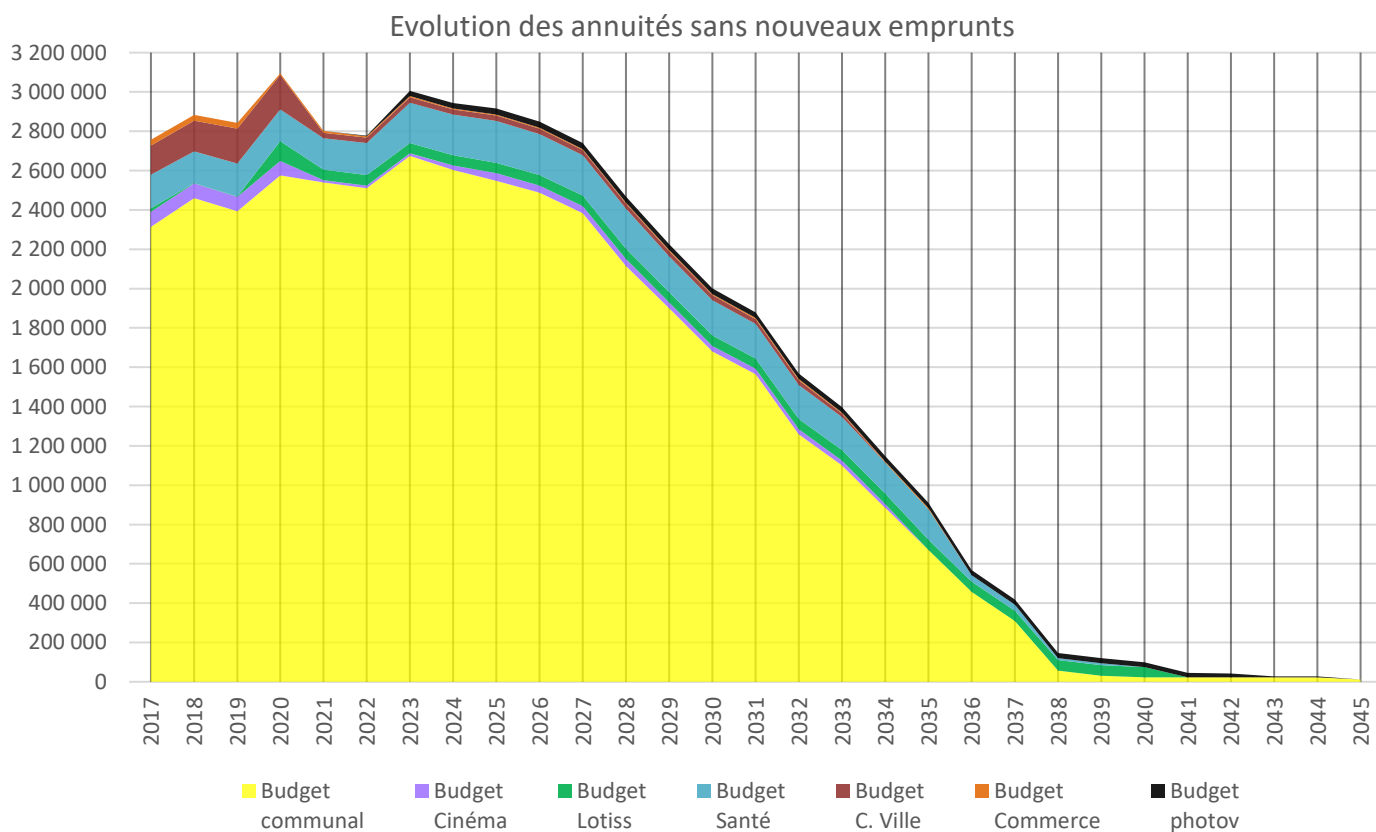
	au 31/12/2025		
Crédit Foncier	7 666,48 €	0%	
Caisse Dépôts	811 456,43 €	4%	
Caisse Epargne	2 436 446,69 €	13%	
Crédit Agricole	7 060 737,91 €	37%	
Crédit mutuel anjou+laval	4 138 149,09 €	22%	
Banque Postale	2 542 809,73 €	13%	
Dexia / CFFL	1 940 483,33 €	10%	
TOTAL	18 937 749,66 €		

Répartition de l'encours par collectivité d'origine :

	au 31/12/2025		
Communes déléguées	4 400 137,10 €	23%	
CCCS	1 886 616,27 €	10%	
SEAB	12 650 996,29 €	67%	
TOTAL	18 937 749,66 €		

Evolution de l'annuité de la dette sans nouveaux emprunts :

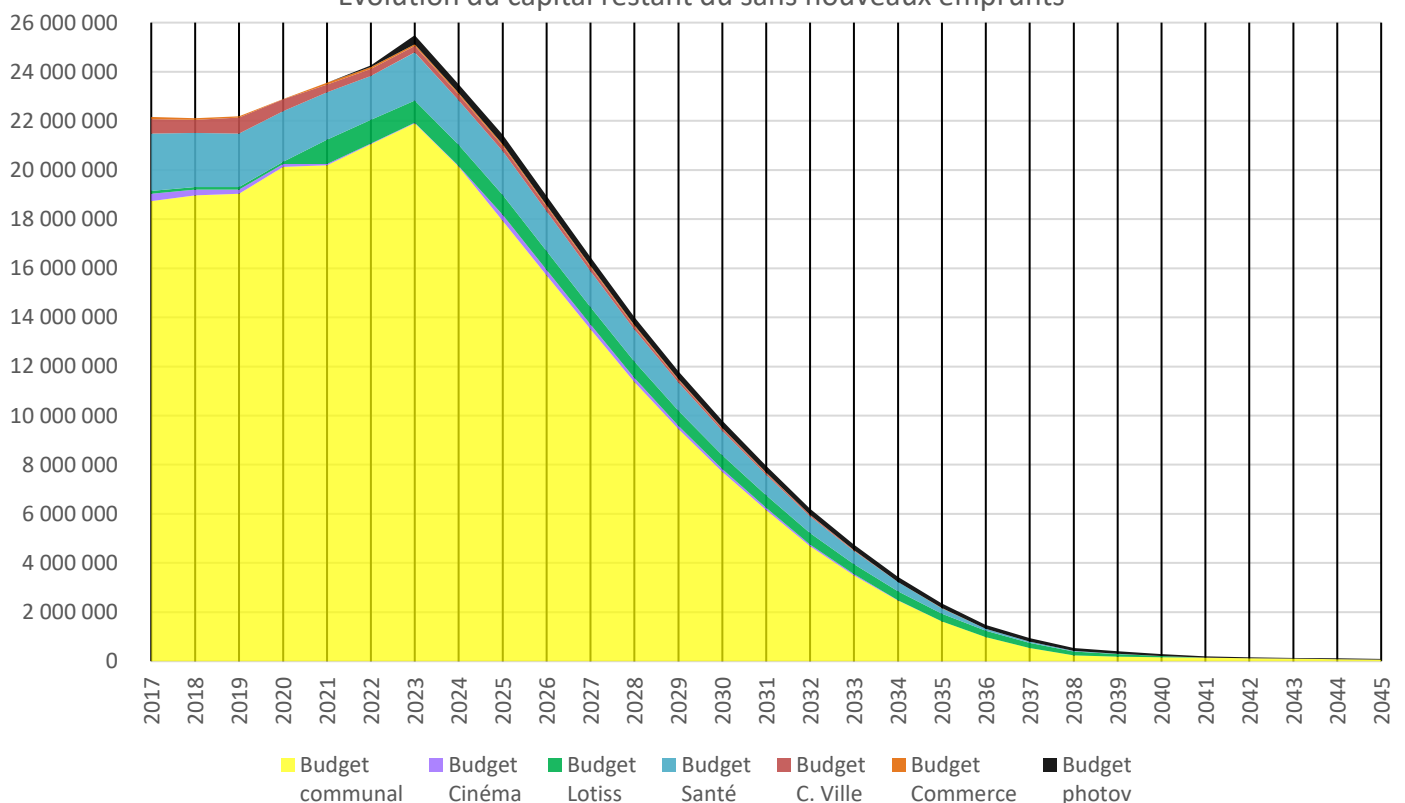
ANNUITE	Budget communal	Budget Cinéma	Budget Lotiss	Budget Santé	Budget C. Ville	Budget Commerce	Budget photov	total annuité	différence N-1
2017	2 314 028	75 435	18 640	170 064	148 647	29 944		2 756 758	
2018	2 460 523	74 246	1 250	162 441	155 181	29 944		2 883 585	126 827
2019	2 393 143	73 028	1 250	168 960	176 562	29 944		2 842 886	-40 699
2020	2 575 087	73 790	100 938	160 901	176 512	7 565		3 094 793	251 906
2021	2 539 051	12 881	53 303	158 957	27 698	10 771		2 802 660	-292 133
2022	2 511 307	12 881	52 521	163 835	27 474	6 807	2 645	2 777 470	-25 191
2023	2 674 388	12 881	52 521	206 233	27 251	5 481	27 549	3 006 303	228 834
2024	2 603 252	22 859	52 521	205 596	27 027	5 481	27 249	2 943 985	-62 319
2025	2 548 579	37 944	52 521	213 485	26 803	5 481	30 831	2 915 644	-28 341
2026	2 487 000	37 000	53 000	209 000	27 000	5 500	31 000	2 849 500	-66 144
2027	2 384 000	36 000	53 000	205 000	26 000	5 500	30 000	2 739 500	-110 000
2028	2 115 000	35 000	53 000	203 000	26 000	5 500	30 000	2 467 500	-272 000
2029	1 900 000	29 000	53 000	182 000	26 000	5 500	30 000	2 225 500	-242 000
2030	1 680 000	28 000	53 000	179 000	26 000	5 500	29 000	2 000 500	-225 000
2031	1 565 000	27 000	53 000	175 000	25 000	5 500	29 000	1 879 500	-121 000
2032	1 258 000	26 000	53 000	172 000	25 000	5 500	28 000	1 567 500	-312 000
2033	1 100 000	25 000	53 000	168 000	18 000	5 500	28 000	1 397 500	-170 000
2034	886 000	18 000	53 000	158 000		5 500	27 000	1 147 500	-250 000
2035	670 000		53 000	155 000		5 500	27 000	910 500	-237 000
2036	457 000		53 000	32 000			26 000	568 000	-342 500
2037	309 000		53 000	31 000			26 000	419 000	-149 000
2038	57 000		53 000	11 000			25 000	146 000	-273 000
2039	31 000		53 000	11 000			25 000	120 000	-26 000
2040	22 000		53 000				25 000	100 000	-20 000
2041	22 000						24 000	46 000	-54 000
2042	22 000						21 000	43 000	-3 000
2043	22 000						5 000	27 000	-16 000
2044	22 000						5 000	27 000	0
2045	12 000							12 000	-15 000



Evolution du capital restant dû de la dette sans nouveaux emprunts :

CAPITAL	Budget communal	Budget Cinéma	Budget Lotiss	Budget Santé	Budget C. Ville	Budget Commerce	Budget photov	total CRD	différence N-1
01/01/2017	18 726 813	303 951	117 215	2 331 913	582 660	96 184		22 158 735	
01/01/2018	18 965 224	240 115	100 000	2 207 927	529 076	69 770		22 112 112	-46 623
01/01/2019	19 026 261	174 650	100 000	2 182 969	653 578	42 259		22 179 718	67 606
01/01/2020	20 121 688	117 513	100 000	2 050 344	483 299	13 604		22 886 447	706 730
01/01/2021	20 193 556	46 664	1 000 000	1 921 409	311 552	86 438		23 559 620	673 173
01/01/2022	21 049 287	34 736	952 292	1 791 554	287 495	76 113	65 000	24 256 477	696 857
01/01/2023	21 897 851	22 534	904 349	1 960 964	263 372	69 581	367 736	25 486 388	1 229 912
01/01/2024	20 137 779	33 052	856 172	1 810 557	239 182	64 344	349 448	23 490 533	-1 995 856
01/01/2025	17 920 190	252 776	807 758	1 784 100	214 924	59 087	396 137	21 434 973	-2 055 560
01/01/2026	15 709 807	224 000	759 000	1 624 000	191 000	54 000	376 000	18 937 807	-2 497 166
01/01/2027	13 515 000	196 000	710 000	1 463 000	166 000	49 000	355 000	16 454 000	-2 483 807
01/01/2028	11 372 000	167 000	661 000	1 300 000	142 000	43 000	334 000	14 019 000	-2 435 000
01/01/2029	9 450 000	138 000	612 000	1 136 000	117 000	38 000	313 000	11 804 000	-2 215 000
01/01/2030	7 705 000	114 000	562 000	987 000	93 000	33 000	292 000	9 786 000	-2 018 000
01/01/2031	6 150 000	90 000	512 000	836 000	68 000	27 000	271 000	7 954 000	-1 832 000
01/01/2032	4 685 000	66 000	462 000	685 000	43 000	22 000	250 000	6 213 000	-1 741 000
01/01/2033	3 503 000	42 000	412 000	532 000	18 000	16 000	228 000	4 751 000	-1 462 000
01/01/2034	2 461 000	18 000	361 000	378 000		11 000	207 000	3 436 000	-1 315 000
01/01/2035	1 617 000		310 000	230 000		5 000	185 000	2 347 000	-1 089 000
01/01/2036	977 000		259 000	80 000			163 000	1 479 000	-868 000
01/01/2037	540 000		208 000	51 000			141 000	940 000	-539 000
01/01/2038	242 000		156 000	21 000			119 000	538 000	-402 000
01/01/2039	191 000		104 000	11 000			97 000	403 000	-135 000
01/01/2040	164 000		52 000				74 000	290 000	-113 000
01/01/2041	146 000						52 000	198 000	-92 000
01/01/2042	127 000						29 000	156 000	-42 000
01/01/2043	107 000						29 000	136 000	-20 000
01/01/2044	87 000						29 000	116 000	-20 000
01/01/2045	66 000						29 000	95 000	-21 000

Evolution du capital restant dû sans nouveaux emprunts



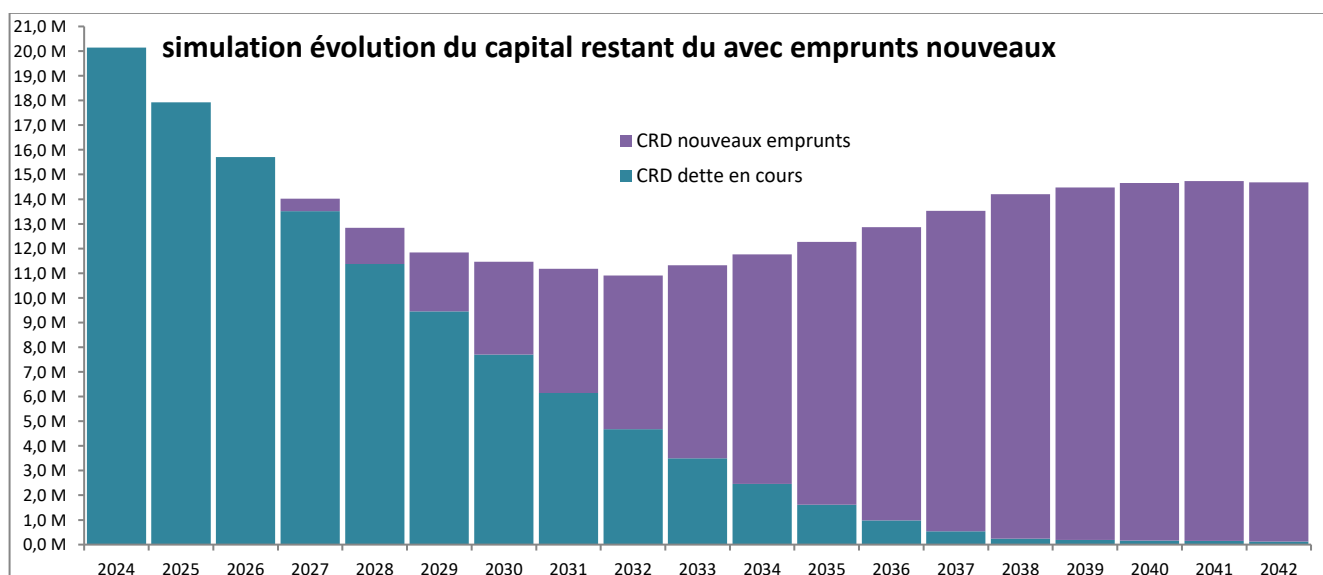
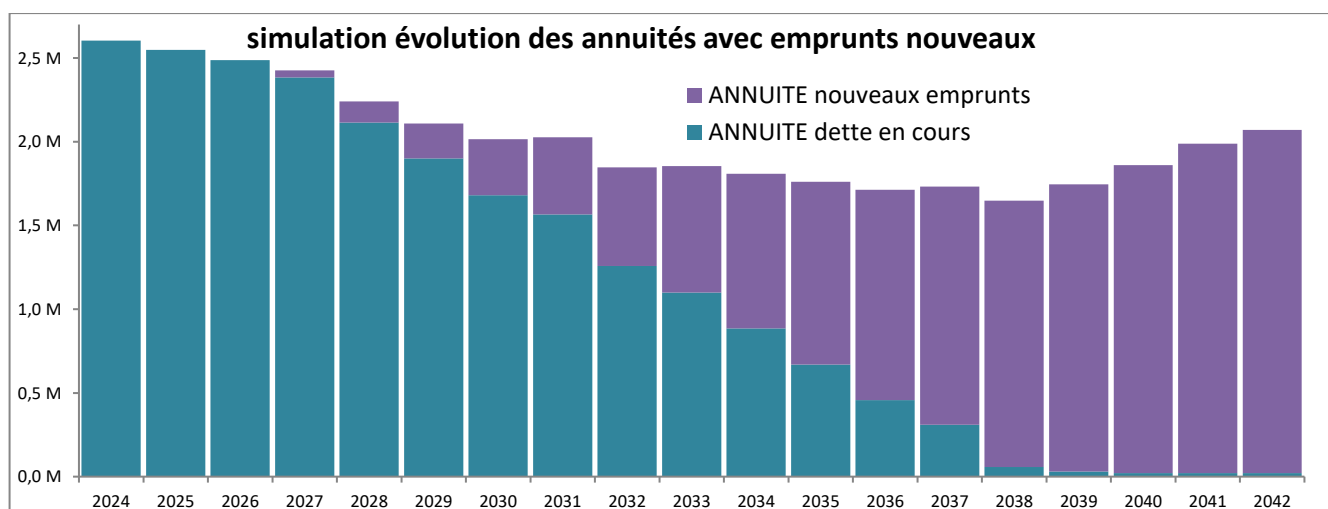
Focus sur le budget communal :

L'annuité du budget communal ne connaît une baisse significative qu'à compter de l'année 2028.

Auparavant, le recours à l'emprunt doit donc être mesuré afin de ne pas augmenter cette charge.

Des simulations d'emprunts sont réalisées (taux de 3% sur 15 ans) pour contenir l'annuité à 1.8 millions.

	dette en cours		simulation nouvel emprunt	simulation dette avec nouveaux emprunts		différence N-1	
	annuité	crd 01/01		annuité	crd 01/01	annuité	CRD 01/01
2024	2 603 252	20 137 779		2 603 252	20 137 779	-71 135	-1 760 073
2025	2 548 579	17 920 190	0	2 548 579	17 920 190	-54 673	-2 217 588
2026	2 487 000	15 709 807	500 000	2 487 000	15 709 807	-61 579	-2 210 383
2027	2 384 000	13 515 000	1 000 000	2 426 000	14 015 000	-61 000	-1 694 807
2028	2 115 000	11 372 000	1 000 000	2 241 000	12 845 000	-185 000	-1 170 000
2029	1 900 000	9 450 000	1 500 000	2 109 000	11 841 000	-132 000	-1 004 000
2030	1 680 000	7 705 000	1 500 000	2 015 000	11 458 000	-94 000	-383 000
2031	1 565 000	6 150 000	1 500 000	2 027 000	11 181 000	12 000	-277 000
2032	1 258 000	4 685 000	2 000 000	1 846 000	10 906 000	-181 000	-275 000
2033	1 100 000	3 503 000	2 000 000	1 855 000	11 323 000	9 000	417 000
2034	886 000	2 461 000	2 000 000	1 809 000	11 761 000	-46 000	438 000
2035	670 000	1 617 000	2 000 000	1 760 000	12 274 000	-49 000	513 000
2036	457 000	977 000	2 000 000	1 714 000	12 865 000	-46 000	591 000
2037	309 000	540 000	2 000 000	1 733 000	13 528 000	19 000	663 000
2038	57 000	242 000	1 500 000	1 648 000	14 196 000	-85 000	668 000
2039	31 000	191 000	1 500 000	1 745 000	14 472 000	97 000	276 000
2040	22 000	164 000	1 500 000	1 860 000	14 657 000	115 000	185 000
2041	22 000	146 000	1 500 000	1 988 000	14 732 000	128 000	75 000
2042	22 000	127 000	1 500 000	2 071 000	14 681 000	83 000	-51 000



Au vu de ces informations, une prospective financière a été établie.

Points importants de cette prospective :

Sur la période 2026-2031 :

- baisse du niveau d'endettement
- Pas de hausse des taux d'imposition
- Recettes prudentes liées aux incertitudes de la fiscalité et des dotations
- Maintien d'un niveau moyen d'investissement de 5M€ par an
- Baisse des subventions d'investissement

Pour 2026 :

- Maîtrise des charges à caractère général
- Maîtrise des charges de personnel
- Montant d'investissements d'environ 5 700 000 €
- Autofinancement de 2 835 000 €
- Emprunt de 500 000 €

Le résultat prévisionnel fin 2025 devrait avoisiner 7 300 000 € (contre 11 429 000 € fin 2024).

Cette prospective montre qu'il faut que la commune soit vigilante sur son recours à l'emprunt, si elle veut maintenir une CAF nette aux alentours de 2 millions.

30/12/25		réalisé 2022	réalisé 2023	réalisé 2024	Budget 2025	réalisé prév 2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Observations
013	Remb charges perso	474 112 €	420 555 €	381 556 €	400 000 €	405 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	
70+75	Produits des services et du domaine	2 363 389 €	2 608 914 €	2 597 382 €	2 936 300 €	2 769 500 €	3 043 000 €	3 065 000 €	3 098 000 €	3 131 000 €	3 164 000 €	3 198 000 €	
73111	Fiscalité Taxe habitation	134 399 €	203 774 €	393 047 €	160 000 €	148 004 €	150 000 €	153 000 €	156 000 €	160 000 €	165 000 €	168 000 €	
73111	Fiscalité Foncier Bati et non Bati	6 674 731 €	7 128 652 €	7 527 223 €	7 690 000 €	7 623 593 €	7 718 000 €	7 909 000 €	8 143 000 €	8 382 000 €	8 628 000 €	8 881 000 €	
73114	Fiscalité IFER	9 384 €	9 792 €	10 568 €	11 000 €	11 658 €	11 000 €	11 500 €	12 000 €	12 500 €	13 000 €	13 500 €	
73118	Fiscalité Role sup et complémentaire	18 823 €	592 €	15 066 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
73	Fiscalité Autres recettes	2 027 €	1 879 €	18 237 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
73211	Attribution compensation	5 195 797 €	5 196 797 €	5 196 797 €	5 197 000 €	5 196 797 €	5 197 000 €	5 197 000 €	5 197 000 €	5 197 000 €	5 197 000 €	5 197 000 €	
732221	FPIC	378 666 €	349 204 €	347 041 €	320 000 €	320 486 €	315 000 €	310 000 €	305 000 €	300 000 €	295 000 €	290 000 €	
73141	Taxe conso électricité	186 755 €	258 043 €	207 075 €	203 000 €	202 870 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	
73123	Taxe droits mutations	735 914 €	503 756 €	400 070 €	434 000 €	535 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €	
748	Dotations de compensation	1 037 567 €	1 126 384 €	1 132 545 €	1 157 000 €	1 157 710 €	1 166 000 €	1 189 000 €	1 218 000 €	1 248 000 €	1 279 000 €	1 310 000 €	
74111	Dotation forfaitaire communes	2 019 247 €	2 357 059 €	2 356 438 €	2 344 000 €	2 344 439 €	2 345 000 €	2 345 000 €	2 345 000 €	2 345 000 €	2 345 000 €	2 345 000 €	
741121	Dotation solidarité rurale-bourg centre	593 315 €	650 008 €	701 609 €	759 000 €	758 911 €	807 000 €	865 000 €	930 000 €	995 000 €	1 070 000 €	1 145 000 €	
741121	Dotation solidarité rurale-péréquation	384 619 €	384 619 €	425 927 €	511 000 €	511 112 €	580 000 €	610 000 €	640 000 €	675 000 €	710 000 €	745 000 €	
741121	Dotation solidarité rurale-cible		628 614 €	654 899 €	698 000 €	698 191 €	715 000 €	730 000 €	750 000 €	770 000 €	790 000 €	810 000 €	
741123	Dotation solidarité urbaine	682 802 €	341 401 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
741127	Dotation de péréquation	206 090 €	218 815 €	236 934 €	272 000 €	272 887 €	310 000 €	355 000 €	400 000 €	405 000 €	410 000 €	415 000 €	
74114	Dotation forfaitaire-régul 2017-2022	0 €	1 887 138 €	2 998 239 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
744	FCTVA	88 893 €	102 233 €	93 198 €	100 000 €	130 000 €	170 000 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €	
747	Participations Dép, Région, CAF...	762 057 €	586 439 €	624 372 €	595 250 €	621 000 €	650 000 €	529 000 €	529 000 €	529 000 €	529 000 €	529 000 €	
75+77+7	Produits exceptionnels	4 117 €	7 322 €	26 257 €	845 000 €	732 708 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
FCT	RECETTES REELLES	21 952 704 €	24 971 990 €	26 344 479 €	24 638 550 €	24 445 866 €	24 083 000 €	24 289 500 €	24 744 000 €	25 170 500 €	25 616 000 €	26 067 500 €	
011	Charges générales	5 362 675 €	5 508 656 €	5 472 678 €	6 183 590 €	6 006 000 €	5 956 000 €	6 082 000 €	6 210 000 €	6 341 000 €	6 474 000 €	6 609 000 €	
012	Personnel	9 810 635 €	10 328 979 €	10 843 409 €	11 267 000 €	10 791 358 €	10 900 000 €	11 199 000 €	11 528 000 €	11 866 000 €	12 214 000 €	12 574 000 €	
014	Atténuations produits	30 634 €	33 389 €	25 170 €	230 000 €	212 000 €	150 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	
653	indemnités élus +formation+dépl	541 877 €	566 497 €	603 674 €	592 000 €	598 128 €	585 000 €	591 000 €	597 000 €	603 000 €	609 000 €	615 000 €	
6561	Participations PETR	48 716 €	62 448 €	64 611 €	66 500 €	63 000 €	65 000 €	67 000 €	69 000 €	71 000 €	73 000 €	75 000 €	service urbanisme
657381	participation SIEMML	108 240 €	60 071 €	77 576 €	71 000 €	88 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	
6558	Participations écoles	669 954 €	608 223 €	691 547 €	720 000 €	717 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	
657362	subv CCAS	155 918 €	162 574 €	159 755 €	166 600 €	141 000 €	165 000 €	165 000 €	165 000 €	165 000 €	165 000 €	165 000 €	
657363	Subv budgets annexes cinéma	13 000 €	13 000 €	23 000 €	38 000 €	38 000 €	38 000 €	36 000 €	35 000 €	29 000 €	28 000 €	27 000 €	emprunt cinéma
65748	Subv fonct aux assoc	671 932 €	585 624 €	593 285 €	600 000 €	592 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	
65	Autres charges de gestion	50 783 €	84 835 €	117 620 €	144 450 €	87 000 €	155 000 €	145 000 €	145 000 €	145 000 €	145 000 €	145 000 €	
67+68	Autres charges exceptionnelles	72 755 €	369 246 €	1 907 €	118 500 €	1 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	
65	Subvention budget loc centre ville				655 000 €	655 000 €							
65	Subvention budget santé				292 000 €								
FCT	DEPENSES REELLES (HORS dette)	17 537 120 €	18 383 542 €	18 674 232 €	21 144 640 €	19 989 486 €	19 584 000 €	19 905 000 €	20 369 000 €	20 840 000 €	21 328 000 €	21 830 000 €	
FCT	RESULTAT (hors dette)	4 415 584 €	6 588 448 €	7 670 247 €	3 493 910 €	4 456 380 €	4 499 000 €	4 384 500 €	4 375 000 €	4 330 500 €	4 288 000 €	4 237 500 €	
	Annuité emprunts en cours	2 503 728 €	2 666 673 €	2 596 633 €	2 555 000 €	2 541 824 €	2 487 000 €	2 384 000 €	2 115 000 €	1 900 000 €	1 680 000 €	1 565 000 €	
	Annuité emprunts nouveaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	42 000 €	126 000 €	209 000 €	335 000 €	462 000 €	
	CAF NETTE avec nouv emprunts	1 911 855 €	3 921 775 €	5 073 614 €	938 910 €	1 914 555 €	2 012 000 €	1 958 500 €	2 134 000 €	2 221 500 €	2 273 000 €	2 210 500 €	
	Investissements réalisés / nouveaux	7 451 413 €	7 644 912 €	4 907 779 €	9 025 940 €	6 470 000 €	5 700 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	
	Investissements engagés reportés	7 770 000 €	4 623 500 €	3 456 000 €	3 456 000 €	4 781 500 €							
INV	DEPENSES	15 221 413 €	12 268 412 €	8 363 779 €	12 481 940 €	11 251 500 €	5 700 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	
	Subventions perçues / nouvelles	1 522 754 €	1 997 563 €	456 997 €	941 500 €	1 623 500 €	1 100 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	
	FCTVA+Taxes perçues / nouvelles	936 802 €	1 019 411 €	662 239 €	1 005 000 €	761 000 €	1 030 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	
	Cessions réalisées / nouvelles	239 191 €	212 544 €	230 375 €	309 000 €	75 000 €	235 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	
	Autres recettes réalisées / nouvelles	1 550 €	2 294 €	1 270 €		3 000 €							
	Subventions engagées reportées	3 060 000 €	1 417 000 €	2 527 500 €	2 527 500 €	1 607 500 €							
	Cessions reportées	89 000 €	203 500 €	65 000 €	65 000 €	270 000 €							
	Résultat reporté	3 767 000 €	4 621 000 €	3 003 000 €	863 500 €	863 500 €							
	TOTAL FINANCEMENT	9 616 297 €	9 473 312 €	6 946 381 €	5 711 500 €	5 203 500 €	2 365 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €	
	EMPRUNTS	3 000 000 €	500 000 €				500 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	
	AUTOFINANCEMENT	2 605 116 €	2 295 099 €	1 417 398 €	6 770 440 €	6 048 000 €	2 835 000 €	2 600 000 €	2 600 000 €	2 100 000 €	2 100 000 €	2 100 000 €	
	RESULTAT NET avec RAR	-693 260 €	1 626 676 €	3 656 215 €	-5 831 530 €	-4 133 445 €	-823 000 €	-641 500 €	-466 000 €	121 500 €	173 000 €	110 500 €	
	RESULTAT CUMULE avec RAR	6 146 716 €	7 773 392 €	11 429 607 €	5 598 077 €	7 296 163 €	6 473 163 €	5 831 663 €	5 365 663 €	5 487 163 €	5 660 163 €	5 770 663 €	
	TOTAL ANNUITE EMPRUNTS	2 503 728 €	2 666 673 €	2 596 633 €	2 555 000 €	2 541 824 €	2 487 000 €	2 426 000 €	2 241 000 €	2 109 000 €	2 015 000 €	2 027 000 €	
	TOTAL CRD au 31/12	21 897 852 €	20 137 779 €	17 920 191 €	15 700 191 €	15 709 807 €	14 015 000 €	12 845 000 €	11 841 000 €	11 458 000 €	11 181 000 €	10 906 000 €	
	capacité désendettement	5 ans 4 mois	3 ans 3 mois	2 ans 5 mois	4 ans 11 mois	3 ans 9 mois	3 ans 3 mois	3 ans 1 mois	2 ans 10 mois	2 ans 9 mois	2 ans 9 mois	2 ans 8 mois	